

Une politique fiscale basée sur le volontarisme économique doit supplanter celle reposant sur l'équilibrage budgétaire

Toute réforme ne peut aboutir en l'absence d'un débat sur la TVA et l'ISF

S.M le Roi préside un Conseil des ministres



Pages 2-3

Le chef du gouvernement libyen de transition reçu sous la Coupole Habib El Malki : *Le Maroc a été et demeure aux côtés du peuple libyen*



Page 5

L'USFP organise une conférence à Béni Mellal sur le projet social du parti et le Nouveau modèle de développement



L'USFP organisera, vendredi 2 juillet à 18 heures au siège du parti à Hay Si Salem à Béni Mellal, une conférence sur « Le projet social de l'USFP et le Nouveau modèle de développement.. Quelle convergence ? ».

Cette conférence sera encadrée par deux membres du Conseil national du parti et membres de la Commission chargée du modèle de développement, à savoir Khaoula Lachgar et Ahmed El Aked, ainsi que par Malika El Zakhani, membre du conseil de la section de l'USFP à Béni Mellal. Elle sera aminée par Mohamed El Hachimi, secrétaire de la section du parti à Béni Mellal.

Le street art, parent pauvre de l'art

Illustration par la fresque représentant la regrettée Laila Alaoui à Tanger



Page 16



Page 4

S.M le Roi préside un Conseil des ministres

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidé, lundi au Palais Royal à Fès, un Conseil des ministres, consacré à l'adoption de deux projets de loi-cadre, d'un projet de loi et de plusieurs projets de décrets et conventions internationales, indique un communiqué du porte-parole du Palais Royal.

Voici la traduction du communiqué.

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a présidé, lundi 28 juin 2021 au Palais Royal à Fès, un Conseil des ministres, consacré à l'adoption de deux projets de loi-cadre, d'un projet de loi et de plusieurs projets de décrets et conventions internationales.

Au début des travaux du Conseil, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration a présenté un exposé devant Sa Majesté le Roi sur le projet de loi-cadre relatif à la réforme fiscale.

Préparé en application des Hautes Orientations Royales et sur la base des recommandations des Assises nationales sur la fiscalité, tenues en mai 2019, ce projet vise à instaurer un système fiscal efficace, juste, équitable et équilibré, qui permet de mobiliser tous les potentiels fiscaux pour financer les politiques publiques, promouvoir le développement économique et réaliser l'inclusion et la cohésion sociales.

Ce projet a pour objet de fixer les principes de base et les objectifs relatifs à cette réforme et qui portent essentiellement sur:

Premièrement : Le renforcement des droits fondamentaux à travers un système fiscal basé sur le respect de l'égalité de tous devant l'impôt, l'équité fiscale, le droit à l'information et la garantie des droits du contribuable et ceux de l'administration ;

Deuxièmement : La protection du contribuable contre toute interprétation abusive des textes juridiques de la part de l'administration fiscale, le renforcement de la relation de confiance entre cette administration et le contribuable, la garantie du droit de recours pour les deux parties et de l'indépendance des instances fiscales compétentes, en plus de la création d'un Observatoire national des impôts ;

Troisièmement : L'instauration d'un système fiscal au service de la compétitivité, de l'innovation et de la création d'emploi et la mobilisation du plein potentiel fiscal pour garantir un meilleur financement des politiques publiques ;

Quatrièmement : L'orien-

tation du système fiscal vers le renforcement de la solidarité, surtout pour le financement des filets sociaux de la protection sociale, comme la couverture médicale, les allocations familiales, ainsi que pour la réduction des inégalités sociales.

Il vise également la réforme de la fiscalité des collectivités territoriales afin de leur garantir des ressources permanentes, et ce en droite ligne de la détermination de l'Etat à revoir et à simplifier les règles afférentes à ces impôts et leur harmonisation avec les dispositions régissant les impôts de l'Etat.

Par la suite, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration a présenté devant Sa Majesté le Roi les grandes lignes du projet de loi-cadre relatif à la réforme des établissements et entreprises publiques (EPP).

Elaboré conformément aux Hautes orientations Royales contenues dans les discours du Trône et de l'ouverture du Parlement pour l'année 2020, ce projet vise la mise en place des principes et objectifs encadrant la réforme globale et progressive des établissements du secteur public, notamment à travers :

- La mise en place d'un programme de restructuration des EPP par leur regroupement ou leur fusion ou par leur dissolution et liquidation, l'encadrement de l'opération de création de nouveaux établissements et entreprises publiques et leurs participations au capital des entreprises privées ;

- L'impulsion d'une nouvelle dynamique au secteur public, l'accroissement de l'efficacité du contrôle financier de l'Etat, la mise en place des mécanismes garantissant la cohésion, la coordination et la complémentarité entre les différents établissements et entreprises publiques ;

- L'adoption d'une approche

contractuelle entre l'Etat et ces établissements et entreprises en vue d'augmenter leurs performances et d'améliorer leur gouvernance ;

- La transformation des établissements publics qui exercent une activité commerciale en société anonyme.

Ce projet de loi-cadre permettra d'établir le cadre juridique pour la création de l'Agence nationale de la gestion stratégique des participations de l'Etat et du suivi de la performance des établissements et entreprises publics.

Le Conseil des ministres a approuvé ces deux projets : le projet de loi-cadre relatif à la réforme fiscale et le projet de loi-cadre relatif à la réforme des établissements et entreprises publiques.

Le Conseil a aussi approuvé un projet de loi modifiant et complétant la loi sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, qui a été adopté dans le cadre de la ratification par le Royaume de la Convention internationale à ce sujet.

Ce projet vise l'actualisation du tableau 1 annexé à ladite loi à travers l'ajout d'une série de produits chimiques, qui ont été ajoutés à l'occasion de la Conférence de La Haye, tenue en novembre 2019, ainsi que la révision des tableaux annexés à cette Convention, en vertu d'un texte organique vu leur aspect renouvelé.

Dans le cadre de la très Haute sollicitude dont Sa Majesté le Roi, que Dieu le préserve, entoure les ayants droit des martyrs de la Nation, les mutilés lors des opérations militaires et les rapatriés et les ralliés militaires, le Souverain a donné Son approbation à un projet de décret portant exonération de cette catégorie des droits de la Conservation fon-



Adoption de deux projets de loi-cadre relatifs à la réforme fiscale et aux EPP, d'un projet de loi sur les armes chimiques et de plusieurs projets de décrets et de conventions internationales



cière et mettant à la charge de l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie les frais d'établissement des dossiers techniques réalisés pour leur compte.

S'agissant du domaine militaire, Sa Majesté le Roi, Chef suprême et Chef d'état-major général des Forces Armées Royales, a donné son approbation pour deux projets de décret relatifs respectivement à

l'application de la loi relative aux matériels et équipements de défense et de sécurité, aux armes et aux munitions, et de celle ayant trait à la cybersécurité.

Le premier projet fixe les mesures permettant l'exercice des activités de fabrication des matériels et équipements liés à ce domaine, ainsi que les opérations d'importation, d'exportation et de transport y afférentes.

Quant au second projet,

il fixe les règles applicables en matière de sécurité des systèmes d'information propres aux administrations de l'Etat, aux collectivités territoriales, aux établissements et entreprises publics ainsi qu'aux infrastructures de base à caractère vital et aux prestataires privés.

Dans le cadre du respect par notre pays de ses engagements internationaux, et ses efforts pour le renforcement de la coopération et du partenariat avec un en-

semble de pays frères et amis, le Conseil des ministres a approuvé 11 conventions internationales, dont trois bilatérales et huit multilatérales.

Les conventions multilatérales concernent les espaces africain et arabo-islamique et les espaces internationaux multilatéraux.

Sur le plan africain, ces conventions portent sur la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu

marin et des zones côtières, la convention de l'Union africaine sur la cybersécurité, la protection des données à caractère personnel, ainsi que la charte africaine de la jeunesse qui vise à promouvoir la situation des jeunes dans le continent, à réduire les disparités du revenu et à promouvoir les systèmes d'enseignement.

Sur le plan arabo-islamique, deux conventions portent sur la libéralisation du commerce des services entre les pays arabes et le statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire, qui vise à mobiliser les ressources financières et agricoles en vue d'assurer la sécurité alimentaire des Etats membres.

Au niveau multilatéral, les conventions approuvées portent sur l'adhésion du Royaume à la Convention des Nations unies sur les accords de règlements internationaux issus de la médiation, au Protocole relatif à la Convention internationale sur les lignes de charge et à l'Accord-cadre portant création de l'Alliance solaire internationale.

A l'issue des travaux du Conseil et conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution et sur proposition du chef du gouvernement,

et à l'initiative du ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, a bien voulu nommer Hicham Zenati Serghini, Directeur général de la Société nationale de garantie et de financement de l'entreprise ; et à l'initiative du ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique, Sa Majesté le Roi a nommé Youssef El Bari, Directeur général de l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations ; et à l'initiative du ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Sa Majesté le Roi a nommé Mohamed Kenbib, Directeur de l'Institut Royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc".

Une politique fiscale basée sur le volontarisme économique doit supplanter celle reposant sur l'équilibrage budgétaire



Toute réforme ne peut aboutir en l'absence d'un débat sur la TVA et l'ISF



L'heure de la réforme fiscale a-t-elle enfin sonné? En effet, deux ans après les troisièmes Assises nationales sur la fiscalité marquées par l'annonce faite par le ministre de l'Economie et des Finances concernant l'élaboration d'un loicadre sur la fiscalité, cette dernière a enfin été adoptée lundi dernier d'un Conseil des ministres.

Ce projet a pour objet d'instaurer un système fiscal respectant les droits fondamentaux du contribuable, apte à défendre ce dernier contre les abus et garantissant des droits de recours en cas de litige. Il sera également au service de l'économie nationale (compétitivité, innovation, création d'emploi) afin de garantir un meilleur financement des politiques publiques.

Il sera question également de mettre en place un système à fort dimension sociale renforçant la solidarité, surtout pour le financement des filets sociaux de la protection sociale (couverture médicale, allocations familiales, réduction des inégalités sociales).

Sur un autre registre, le nouveau système fiscal vise également la réforme de la fiscalité des collectivités territoriales afin de leur garantir des ressources permanentes, et ce en droite ligne avec la détermination de l'Etat à revoir et à simplifier les règles afférentes à

ces impôts et leur harmonisation avec les dispositions régissant les impôts de l'Etat.

Pour Hicham Attouch, professeur d'économie à l'Université Mohammed V-Rabat, cette réforme fiscale a un contexte et une histoire. « Son contexte est en relation avec la crise liée à la Covid-19. Il a été marqué par la hausse du seuil d'endettement international et la dette de Trésorerie nationale qui frôle les 78% malgré des marges au niveau international et un taux d'endettement intérieur également très fort sans parler d'assèchement des ressources et l'absence de recettes exceptionnelles », nous a-t-il indiqué. Et d'ajouter : « Quant à l'histoire de cette réforme, il faut rappeler que cette réforme s'inscrit dans le droit fil des troisièmes Assises nationales sur la fiscalité et des conclusions et recommandations de la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD) qui ont appelé à la mise en place d'un système fiscal plus équitable en élargissant de manière importante l'assiette fiscale à travers la lutte contre la fraude et l'évasion, la rationalisation des dépenses fiscales et l'intégration de l'informel. En effet, l'ensemble des composantes de la société marocaine sont unanimes à considérer que la réforme fiscale fait partie intégrante des réformes politiques,

économiques et sociales qui doivent être engagées afin de moderniser les structures de l'Etat et renforcer la gouvernance. Elles estiment qu'il est nécessaire d'établir les leviers d'une distribution juste de la fortune et de la réduction des écarts entre les classes par l'adoption d'un modèle de développement alternatif caractérisé par sa globalité, son intégration et qui est apte à booster l'attractivité économique et à consolider la justice sociale et la solidarité. Une nécessité qui s'impose avec acuité dans un contexte national, régional et international marqué par des mutations accélérées ainsi que par la rigueur dans l'application des règles de l'injonction fiscale. Pourtant, elles estiment que la justice fiscale ne se réalisera pas sans la mise en place d'une politique fiscale intégrée qui se croise avec les autres politiques publiques et sans la création d'une nouvelle génération de réformes fiscales marquées par l'audace, le courage et l'innovation.

Le CESE a également appelé à un changement de paradigme profond en proposant les principes fondateurs d'un nouveau système fiscal au service du nouveau modèle de développement en appelant à « assurer un meilleur ciblage des politiques publiques par l'intégration de la fiscalité dans ces politiques » ; à « consacrer la

vocation des impôts à travers une neutralité totale de la TVA, un IR applicable à tous dans l'équité et enfin un IS qui évite les frottements fiscaux » et à « inscrire cette réforme dans l'efficacité, l'adhésion et la citoyenneté à travers la définition d'un pacte fiscal pour lui assurer la plus grande adhésion ».

Notre interlocuteur estime, de son côté, que la conjugaison de ces deux dimensions (contexte et histoire) a eu pour conséquence l'obligation pour l'Etat de procéder à une réforme fiscale qui vise à chercher des niches ou des potentiels fiscaux y compris au sein du secteur informel.

« Le projet de loi-cadre relatif à la réforme des établissements et entreprises publiques (EPP) s'inscrit également dans la quête d'amélioration des recettes de l'Etat », a-t-il souligné. Pourtant, il a tenu à préciser que nous ne sommes pas encore dans « une politique fiscale de volontarisme économique » mais plutôt dans « une politique fiscale d'équilibrage budgétaire ».

Selon lui, le volontarisme économique exige un effort d'accompagnement à la demande (réforme de la TVA) et l'instauration d'une fiscalité active au niveau de l'offre. Dans une précédente édition de Libé, Hicham Attouch nous avait également expliqué que la tendance actuelle dans la fiscalité

penche plutôt du côté de l'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement du contrôle des dépenses fiscales comme en témoigne la volonté d'intégrer certaines professions libérales non imposables ou celles qui échappent au contrôle fiscal. Une situation qui traduit, selon lui, un tarissement des ressources de l'Etat. « Il y a davantage de recours à l'impôt puisqu'on n'a pas innové en matière de mobilisation des ressources de l'Etat. Alors que c'est la norme au niveau international et au niveau même de la Constitution de 2011 », nous a-t-il indiqué.

Notre source estime que la prochaine réforme doit répondre à trois lacunes : problèmes d'évaluation des dépenses fiscales, de ciblage fiscaux et d'équité. « Il y a certains secteurs qui bénéficient des avantages fiscaux sans contrepartie comme celui de l'immobilier et il y a d'autres qui souffrent des charges fiscales comme le tourisme marqué par 13 taxes et impôts. A noter également que le taux de l'IR atteint 38% et celui de l'IS 31%. Ce qui réduit en conséquence le pouvoir d'achat et d'épargne des contribuables. Il faut ajouter enfin que tout débat sur la fiscalité sera biaisé sans un véritable débat sur la TVA et l'impôt sur la fortune », a-t-il conclu.

Hassan Bentaleb

Le chef du gouvernement libyen de transition reçu sous la Coupole

Habib El Malki

Le Maroc a été et demeure aux côtés du peuple libyen

Abdelhamid Dbeibah

Le peuple libyen demande davantage de soutien du Royaume pour surmonter la crise



Le chef du gouvernement d'Union nationale en Libye, Abdelhamid Dbeibah, a affirmé, lundi à Rabat, que le Maroc a été toujours une terre d'accueil pour résoudre les différends entre les parties libyennes.

"Le Royaume a été toujours une terre d'accueil pour résoudre nos différends, surtout à travers les rencontres de Skhirat (première étape) qui a abrité les discussions politiques les plus difficiles entre les parties libyennes", a-t-il souligné dans une déclaration à la presse à l'issue de ses entretiens avec le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, tout en saluant les efforts déployés par le Maroc, sous la conduite de S.M le Roi Mohammed VI, en vue de soutenir l'édification des institutions et d'aider à surmonter les différentes crises.

Le responsable libyen a fait part, à cette occasion, de ses vifs remerciements et de sa profonde gratitude au Royaume pour les efforts consentis pour le soutien du peuple libyen et la réalisation de la stabilité et de la sécurité de son pays.

Grâce à l'appui du Maroc et de ses institutions, les Libyens ont parvenus à tenir plusieurs réunions, d'abord à Skhirat puis à Bouznika, qui ont été couronnées par la formation du gouvernement d'Union na-

tionale qui représente tous les Libyens, a-t-il relevé.

Et d'ajouter que cette visite s'inscrit dans le cadre de la concertation et de la consolidation des relations bilatérales dans tous les domaines au service des intérêts des deux peuples frères.

"Nous aspirons à l'activation de la haute commission mixte maroco-libyenne, à travers la tenue de sa 9ème réunion", a-t-il noté, exprimant le souhait de la tenue, dans les brefs délais, de la commission mixte des affaires consulaires pour résoudre les problèmes de visa et de résidence entre les deux pays.

D'autre part, le responsable libyen a insisté sur la nécessité de l'activation de l'Union du Maghreb arabe, qui permettrait de surmonter toutes les difficultés et de relever les défis dans la région, tout en souhaitant que le Maroc apporte tout le soutien nécessaire à son pays pour réussir les élections prévues en décembre prochain.

De son côté, Habib El Malki a affirmé que le Royaume a été et demeure aux côtés du peuple libyen frère, précisant que le Maroc est animé par "une ferme volonté politique en vue de contribuer à la reconstruction de la nouvelle Libye".

Le Maroc considère que "les solutions se trouvent à l'intérieur de la Libye et non

pas ailleurs", a-t-il dit, réitérant le soutien du Royaume au dialogue inter-libyen qui constitue l'unique voie pour parvenir à une solution définitive à la crise actuelle.

Après avoir mis l'accent sur la solidité des liens unissant les deux pays, Habib El Malki a rappelé les principales étapes du dialogue inter-libyen, aussi bien à Skhirat, à Tanger qu'à Bouznika, saluant les efforts des parties libyennes lors de cette phase de transition difficile pour sortir de la situation actuelle, à travers la réconciliation nationale et le dialogue entre les différentes composantes du peuple libyen.

D'autre part, il a relevé que la Chambre des représentants a réussi à instaurer des relations développées avec la Chambre des représentants libyenne sur la base du respect mutuel, estimant que la diplomatie parlementaire a pu créer de nouvelles perspectives de coopération pour surmonter certaines crises.

Le chef du gouvernement de transition en Libye, Abdelhamid Dbeibah, a également souligné, lundi à Rabat, que le peuple libyen "demande davantage de coopération et de soutien" du Maroc pour surmonter la crise et assurer la stabilité du pays.

"Nous demandons davantage de coopération et de soutien de nos frères au Maroc pour surmonter la crise et dépasser

les années difficiles", a-t-il affirmé lors d'une déclaration à la presse à l'issue de ses entretiens avec le président de la Chambre des conseillers, Hakim Benchamach.

Le chef du gouvernement de transition en Libye a réitéré la profonde gratitude du peuple libyen à SM le Roi Mohammed VI pour "les positions importantes et le soutien constant" du Royaume et ses efforts déployés dans le but d'unifier les institutions libyennes, appelant à davantage de coopération bilatérale, notamment à travers la suppression du visa entre les deux pays et la mise en place d'une ligne aérienne directe entre la Libye et le Maroc afin de faciliter les déplacements entre les deux pays.

Pour sa part, Hakim Benchamach a réaffirmé la disposition du Maroc à apporter tout le soutien nécessaire et à partager son expérience dans tous les domaines avec le peuple libyen pour rattraper le temps perdu et saisir les opportunités de coopération qui s'offrent dans les domaines d'intérêt commun.

"Nous sommes confiants que l'intelligence collective des Libyens finira par trouver une solution à tous les problèmes qui entravent la réalisation de la conciliation entre les différentes composantes du peuple libyen", a relevé le président de la Chambre des conseillers.

Nasser Bourita : *Les terroristes prêts à coopérer avec le crime organisé et les groupes séparatistes en Afrique*

Forte participation du Maroc aux travaux de la réunion ministérielle de la Coalition mondiale contre Daech

Les groupes terroristes sur le continent africain se sont montrés prêts à coopérer avec les réseaux du crime organisé et les groupes séparatistes, a affirmé le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

« Cette tendance doit être surveillée attentivement car elle pénètre profondément les populations locales et exploite les frontières poreuses pour se déplacer librement et recruter des combattants », a-t-il souligné à l'ouverture, lundi à Rome, des travaux de la réunion ministérielle de la Coalition mondiale contre Daech. Il a précisé qu'en moins de six ans, les attaques terroristes en Afrique sont passées de 381 (2015) à 7.108 (2020) avec une multiplication par neuf du nombre de victimes, passant de 1.394 morts à 12.519. Le monde prend place en Afrique avec des groupes terroristes actifs dans la moitié des pays africains », a expliqué le ministre. Mettant l'accent sur l'impératif de maintenir une pression maximale sur l'entité terroriste, Nasser Bourita s'est félicité du soutien de la Coalition aux pays de la région dans deux domaines clés, en l'occurrence la collecte et la protection des preuves du champ de bataille et la nécessaire



sécurité globale des frontières.

« Nous restons prêts à soutenir ces efforts et à partager notre expérience, notamment en matière de sécurité et de gestion des frontières », a-t-il assuré. Soulignant l'importance de consacrer autant d'efforts, sinon plus, à contrer le discours radical de Daech, qui alimente le recrutement à travers le monde, il a fait part de l'engagement du Maroc « à contribuer à cette entreprise avec son expérience singulière ». Nasser Bourita a également mis l'accent sur l'importance d'engager les partenaires africains dans la lutte contre le fléau du terrorisme, relevant que « les partenaires africains sont en

effet les mieux placés pour connaître la menace dans leurs régions respectives et les capacités qui doivent être renforcées, afin d'assurer une défaite durable contre Daech ». La réunion ministérielle de la Coalition mondiale contre Daech a été organisée par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de l'Italie, Luigi Di Maio, et par le Secrétaire d'Etat américain, Antony Blinken.

La coalition mondiale contre Daech a été créée en 2014 avec l'objectif de venir à bout de ce groupe terroriste. Elle rassemble aujourd'hui 83 pays et organisations internationales.

Entretien entre le ministre des A.E et Antony Blinken

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a eu, lundi à Rome, un entretien avec le secrétaire d'Etat américain, Antony Blinken.

Cet entretien, qui s'est déroulé en marge de la réunion ministérielle de la coalition internationale contre Daech, a porté sur le partenariat stratégique bilatéral et les moyens de le renforcer dans le cadre de la vision de SM le Roi Mohammed VI pour des relations multidimensionnelles fortes entre le Maroc et les États-Unis d'Amérique.

Les deux parties ont également discuté des prochaines échéances bilatérales et de certaines questions régionales dans lesquelles le Maroc, grâce à la vision de SM le Roi, joue un rôle important notamment en ce qui concerne le Moyen-Orient et la crise libyenne.

A rappeler que Nasser Bourita et Antony Blinken avaient eu, le 30 avril dernier, un entretien téléphonique au cours duquel ils s'étaient félicités du partenariat stratégique robuste et durable liant depuis des décennies le Royaume du Maroc et les États-Unis d'Amérique.

A cette occasion, le secrétaire d'Etat américain avait loué les avancées réalisées par le Maroc durant les deux dernières décennies sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI en termes des réformes politiques, du progrès économique et du développement social.

Antony Blinken avait, en outre, salué le leadership du Souverain dans la lutte contre les changements climatiques et l'investissement dans les énergies renouvelables, et la promotion de l'économie verte.

Les deux responsables avaient également échangé autour des questions régionales d'intérêt commun, notamment la situation en Libye et au Sahel.

A cet égard, Antony Blinken avait salué le rôle stabilisateur joué par le Maroc dans un voisinage empreint de turbulences.

L'Union des avocats arabes réitère son rejet de toute atteinte à la souveraineté marocaine

L'Union des avocats arabes a réitéré son soutien total à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc et son rejet de toute atteinte à la souveraineté marocaine.

Dans un communiqué publié à l'issue des travaux de sa première session de 2021, tenue les 25 et 26 juin à Damas, le bureau permanent de l'Union a salué la proposition marocaine "sérieuse et démocratique" d'autonomie des provinces du Sud du Royaume.

D'autre part, le bureau a exprimé son étonnement du traitement inhumain, violent et contraire à toutes les conventions internationales des questions de migration et des migrants marocains, en particulier en ce qui concerne les mineurs, appelant le gouvernement espagnol au respect total de la Convention internationale sur les droits de l'enfant.

Il a salué, à cet égard, la décision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui a appelé les gouvernements européens à faciliter les procédures à même d'assurer le retour de tous les mineurs marocains en coordination avec les consulats marocains en Europe et dans le plein respect de la Convention rela-

tive aux droits de l'enfant.

Le bureau a également exprimé son rejet de la résolution du Parlement européen sur le Maroc, notant qu'elle « reflète un alignement européen injustifié sur la position de l'Espagne, dans un étrange déni des relations de partenariat qui lient avec le Royaume et dans une dangereuse transgression de ses compétences et des compétences des organes de l'ONU se rapportant aux accords internationaux traitant des questions relatives aux enfants.

Le bureau permanent de l'Union des avocats arabes a, ainsi, fait savoir qu'il a chargé le Secrétariat général d'adresser une lettre au Parlement européen à ce sujet.

Sur la question palestinienne, le bureau s'est félicité des efforts continus de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en tant que Président du Comité Al-Qods, visant à soutenir le peuple palestinien et la résistance des Maqdisis, en particulier après les récentes agressions perpétrées contre la Bande de Gaza et le siège qui lui est imposé par les autorités d'occupation israéliennes.



Le Maroc et l'UE lancent le chantier du Partenariat vert

Collaboration en vue d'instaurer une forte convergence sur les questions liées à l'environnement, au climat et au développement durable



Le Maroc et l'Union européenne ont convenu, lundi, de construire ensemble un Partenariat vert et procédé au lancement officiel de ce chantier.

Le lancement de ce partenariat a eu lieu à l'occasion d'un événement réunissant Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Mohamed Benchaâbou, ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Aziz Rabbah, ministre de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement et Frans Timmermans, vice-président exécutif de la Commission européenne, Olivér Varhélyi, Commissaire européen à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage et Virginijus Sinkevičius, Commissaire européen à l'environnement, aux océans et à la pêche.

Selon une déclaration conjointe Maroc-UE, le lancement du Partenariat vert intervient suite à la réflexion menée sur l'avenir des relations Maroc-Union européenne, lors de la retraite de Skhirat, et sur la lancée de la Déclaration politique conjointe instituant le «Partenariat euro-marocain de prospérité partagée», adoptée en juin 2019 par le Conseil d'association UE-Maroc, qui a identifié comme axe prioritaire la coopération en matière d'énergie, de lutte contre le réchauffement climatique, de protection de l'environnement et de promotion de l'économie verte.

Cet événement, qui est une première étape clé, vient conforter la volonté commune du Royaume du Maroc et de

l'Union européenne de renforcer leur relation stratégique et de longue date à travers le développement de nouveaux partenariats novateurs et mutuellement bénéfiques.

Ces partenariats, explique la déclaration conjointe, viendront enrichir les mécanismes de dialogue et de coopération existants entre le Maroc et l'Union européenne et promouvoir les nouvelles ambitions définies par la Politique européenne de voisinage ainsi que les diverses priorités du Royaume.

Cette collaboration sur le Partenariat vert traduira une forte convergence politique entre les deux parties au regard des questions liées à l'environnement, au climat et au développement durable.

Elle pourra s'appuyer, d'une part, sur les ambitions du Pacte vert pour l'Europe, lancé en décembre 2019, et d'autre part sur la Stratégie nationale de développement durable adoptée en juin 2017, le Nouveau modèle de développement qui vient d'être présenté, les avancées importantes et les efforts constants du Maroc en matière d'énergie, de changement climatique, d'environnement et d'économie verte, ainsi que son engagement volontariste en faveur d'une coopération triangulaire et Sud-Sud dans ces domaines.

Selon la Déclaration conjointe, l'Union européenne reconnaît le leadership de S.M le Roi Mohammed VI en matière de lutte contre le changement climatique et Sa vision en faveur d'un développement durable et inclusif du Royaume et du continent africain. Cet engagement de haut niveau a permis au Maroc de définir un cap ambi-

tieux favorisant la conception d'initiatives innovantes et la mise en place de projets d'envergure et structurants, capables d'accompagner les dynamiques induites par la transition verte.

Ces réalisations et ces acquis sont de nature à promouvoir une coopération renforcée entre le Maroc et l'Union européenne dans le cadre de leur action commune vers un Partenariat vert.

S'appuyant sur les acquis significatifs déjà enregistrés par le partenariat bilatéral dans ces domaines, ce travail vers un Partenariat vert souligne également l'importance de développer des approches communes et mutuellement bénéfiques sur des axes jugés prioritaires par les deux parties et la nécessité d'œuvrer de concert pour répondre solidairement aux multiples enjeux posés par la phase de reprise post-Covid en promouvant une transition solidaire et graduelle vers des sociétés et des modes de consommation plus durables sur le long terme.

Cette « reprise verte » vise le bien-être des générations présentes et futures et permet d'envisager, ensemble, des réponses appropriées, en cohérence avec l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable, poursuit la déclaration conjointe. Ce chantier commun vers un Partenariat vert pourra, par ailleurs, traduire l'attachement de l'Union européenne et du Royaume du Maroc à mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le changement climatique, en plaçant au cœur de leurs politiques et de leurs investissements la transition énergétique vers un modèle propre, une gestion durable de l'eau et des

déchets, la lutte contre la pollution de l'air, ainsi que la protection de la biodiversité, la transformation vers une économie à basses émissions de carbone et l'accroissement des capacités d'adaptation et de résilience au climat.

« Il s'agit aussi d'assurer dans notre travail une cohérence avec les processus régionaux et internationaux tels que l'Agenda 2030, les Conventions des Nations unies sur la diversité biologique et la désertification, la Plateforme régionale de l'Union pour la Méditerranée sur la coopération énergétique et industrielle et la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles », note la déclaration conjointe.

Le parcours que les deux parties entament aujourd'hui devrait leur permettre de progresser vers leurs objectifs communs de devenir des économies sobres en carbone, résilientes au climat, et sécurisées au niveau de leurs approvisionnements énergétiques.

Il leur permettra également de développer un modèle de coopération durable autour de la transition énergétique propre qui soit mutuellement bénéfique et qui favorise l'émergence d'opportunités économiques et sociales et de promouvoir une collaboration étroite avec les autres acteurs internationaux pour encourager les partenaires à s'engager davantage pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et faire progresser collectivement l'agenda climatique global en synergie notamment avec l'Agenda 2030 sur le développement durable.



La Russie rongée par le variant Delta qui contrarie la levée mondiale des restrictions



La Russie a annoncé lundi de nouveaux records de décès quotidiens dus au coronavirus à Moscou et Saint-Petersbourg, une ville hôte de l'Euro de foot où des supporters ont été contaminés, tandis que le variant Delta poursuit son essor planétaire, éloignant encore les perspectives de retour à une vie normale.

Selon les données officielles, la capitale russe a enregistré 124 morts et Saint-Petersbourg 110 ces dernières 24 heures, dépassant les records que les deux plus grandes cités russes avaient déjà battus au cours du week-end.

Et ce malgré l'introduction progressive de mesures sanitaires, telles que le retour du télétravail obligatoire pour une partie des employés et la vaccination obligatoire des salariés du secteur des services.

Selon le maire de Moscou Sergueï Sobianine, près de 2.000 personnes sont hospitalisées chaque jour à cause de la Covid-19 dans cette ville de plus de 12 millions d'habitants et environ

75% des lits disponibles sont occupés.

Un confinement général, comme au printemps 2020, n'est toutefois pas envisagé pour l'heure afin de préserver l'économie. Quant à Saint-Petersbourg, le quart de finale de l'Euro de foot, qui opposera la Suisse à l'Espagne, y aura bien lieu vendredi en dépit de la flambée épidémique, ont déclaré lundi les organisateurs à l'AFP. Et ce, alors que près de 300 supporters de retour en Finlande après avoir assisté à l'Euro dans cette ville ont été testés positifs à la Covid-19. Ils avaient été présents le 21 juin pour le match entre leur pays et la Belgique.

La campagne de vaccination russe est à la traîne depuis décembre, sur fond de méfiance généralisée de la population et malgré les appels répétés du président Vladimir Poutine.

La Russie est, avec 133.893 morts recensés par le gouvernement, le pays européen le plus endeuillé et un des plus durement touchés du monde. L'agence des statistiques Rosstat, qui

a une définition plus large des décès liés à la Covid-19, a comptabilisé quelque 270.000 morts à fin avril.

L'Allemagne a fermé mardi ses frontières aux voyageurs en provenance de Russie et également du Portugal, à l'exception des citoyens allemands ou résidents permanents. Identifié pour la première fois en Inde, le variant Delta, plus contagieux, est désormais présent dans au moins 85 pays, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), faisant craindre, malgré les campagnes de vaccination, de nouvelles vagues de la pandémie. Il a contraint certains Etats à revoir leurs stratégies.

Le Bangladesh, qui a recensé dimanche 119 morts, un record quotidien, a fermé lundi la quasi-totalité de ses transports publics, obligeant des milliers d'employés de la capitale Dacca (20 millions d'habitants) à se rendre à pied au travail, avant un confinement strict jeudi.

En Australie, de nouveaux cas im-

putés au variant Delta, apparus à la suite de failles dans les dispositifs de quarantaine des voyageurs en provenance de l'étranger, ont été enregistrés lundi dans plusieurs villes. Sydney est confinée pour deux semaines, Darwin jusqu'à vendredi, Perth pour au moins quatre jours à compter de mardi tandis que les habitants de Brisbane se voyaient dans la journée de mardi intimés de rester chez eux trois jours. Les règles de distanciation ont été renforcées dans d'autres régions.

L'Indonésie voisine, le pays actuellement le plus touché par la Covid-19 en Asie du Sud-Est, a enregistré dimanche un nouveau record quotidien de contaminations (plus de 21.000 nouveaux cas), à un moment où les hôpitaux sont débordés, faisant craindre une défaillance généralisée du système de santé.

L'Afrique du Sud, le pays le plus touché du continent africain et qui subit de plein fouet une troisième vague de la pandémie due au variant Delta, a annoncé lundi avoir passé le seuil des 60.000 morts. De nouvelles restrictions ont été annoncées dimanche.

A l'inverse l'Italie, l'un des pays les plus durement frappés par la pandémie avec plus de 127.472 morts, poursuit sur sa lancée d'assouplissement. Les masques ne seront plus obligatoires en extérieur, sauf dans les endroits bondés - une mesure très attendue du nord au sud de la péninsule, actuellement balayée par une vague de chaleur avec des températures pouvant dépasser les 40° Celsius localement.

Le couvre-feu a également été levé lundi dans le Val d'Aoste (nord-ouest), la dernière région italienne où il était encore en vigueur.

Le nouveau ministre britannique de la Santé, Sajid Javid, a quant à lui maintenu l'objectif du gouvernement

de lever le 19 juillet les dernières restrictions encore en vigueur en Angleterre malgré la hausse du nombre des contaminations.

Pour autant, Hong Kong va interdire tous les vols en provenance du Royaume-Uni à partir du 1er juillet pour tenter de freiner les contaminations, après avoir découvert plusieurs cas d'une mutation liée au variant Delta parmi des voyageurs arrivant de ce pays. Au Pakistan, des centaines de personnes ont envahi un centre de vaccination à Islamabad pour réclamer d'être vaccinées. Elles travaillent pour la plupart à l'étranger et ont dit avoir besoin de recevoir le vaccin AstraZeneca, difficile à trouver dans ce pays, pour être autorisées à se rendre dans les Etats du Golfe.

Concernant AstraZeneca, une étude parue lundi montre justement qu'un intervalle de plusieurs mois entre la première et la deuxième doses améliore la protection contre la Covid-19. Cette étude de l'Université d'Oxford y voit un élément "rassurant" pour les pays ayant des problèmes d'approvisionnement.

Au Brésil, trois sénateurs ont demandé à la Cour suprême l'ouverture d'une enquête contre le président Jair Bolsonaro, qu'ils accusent d'avoir fermé les yeux sur un scandale de corruption dans l'achat de vaccins anti-Covid. La pandémie a fait près de quatre millions de morts dans le monde depuis fin décembre 2019, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles lundi.

Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts (604.105) que de cas (33.639.513). Et après avoir dégringolé pendant deux mois, le nombre des contaminations s'est mis à stagner depuis la mi-juin, atteignant un plateau en raison de pics d'infections dans les zones les moins vaccinées.

Trois milliards de doses de vaccins administrées dans le monde

Plus de trois milliards de doses de vaccins anti-Covid ont été administrées dans le monde, selon un comptage de l'AFP réalisé mardi à 09H00 GMT à partir de sources officielles. Alors que le premier milliard avait été atteint 20 semaines après le début des premières campagnes de vaccination de masse en décembre et le deuxième milliard en 6 semaines, il a fallu moins de 4 semaines pour atteindre ce troisième milliard. Quelque 40% des doses administrées dans le monde (1,2 milliard) l'ont été en Chine.

L'Inde (329 millions) et les Etats-Unis (324 millions) complètent le podium.

Mais rapporté à la population, parmi les pays de plus d'un million d'habitants, c'est au Proche-Orient que se trouvent les champions de la vaccination : les Emirats arabes unis (153 doses pour 100 habitants), le Bahreïn (124) et Israël (124).

Ces pays approchent ou dépassent les 60% de population complètement vaccinée. Suivent dans le peloton de tête le Chili (118 doses pour 100 habitants), le Royaume-Uni (113), la Mon-

golie (111), l'Uruguay (110), la Hongrie (107), le Qatar (107), les Etats-Unis (98). Ces pays ont complètement vacciné environ la moitié de leur population (entre 46% et 54%). Quant à l'Union européenne, elle a administré 357 millions de doses à 50% de sa population. Quelque 32% des habitants du bloc sont complètement vaccinés. Malte, plus petit pays de l'Union, est de très loin le plus avancé, avec plus de 70% de sa population complètement vaccinée.

Les pays les plus peuplés de l'UE - Allemagne, France, Italie,

Espagne - gravitent autour de la moyenne, avec environ un tiers de leur population complètement vaccinée. Si la plupart des pays pauvres ont désormais commencé à vacciner, principalement grâce au mécanisme Covax (OMS, alliance Gavi et coalition Cepi), la vaccination anti-Covid reste marquée par de fortes inégalités : les pays à "revenu élevé" (au sens de la Banque mondiale) ont administré en moyenne 79 doses pour 100 habitants, contre une seule dose dans les pays à "faible revenu". Cinq pays n'ont toujours pas démarré leur cam-

pagne : la Tanzanie, le Burundi, l'Erythrée, Haïti et la Corée du Nord. Malgré les polémiques dont il a fait l'objet, le vaccin d'AstraZeneca/Oxford, administré dans près de 80% des pays et territoires qui vaccinent (au moins 171 sur 216), est le plus diffusé dans le monde, devant ses concurrents élaborés par Pfizer/BioNTech (au moins 102, 47%), Sinopharm et Moderna (au moins 48 pays, 22%), Spoutnik V (au moins 41, 19%), Johnson & Johnson (au moins 31, 14%) et Sinovac (au moins 24, 11%).

Le sud de l'Allemagne et la Suisse frappés par de violents orages

La Suisse et le sud de l'Allemagne ont été frappés par de violents orages, accompagnés de fortes pluies qui ont notamment provoqué une paralysie d'une partie des transports à Stuttgart, ont indiqué mardi les autorités locales. Aucune victime n'est à déplorer à ce stade en Allemagne.

La Suisse compte elle cinq blessés, dont une cycliste touchée à la tête par des grêlons. A Stuttgart, dans la région du Bade-Wurtemberg, plusieurs tunnels du métro et des trains de banlieue ont été inondés, entraînant une suspension partielle du trafic, a annoncé la police de cette ville du sud-ouest du pays.

De violents orages ont éclaté dans la région, accompagnés de rafales de vent pouvant atteindre les 100 km/h, un phénomène qui devrait se déplacer vers le centre et l'est du pays. "Aucun trajet n'est actuellement possible" en train dans la région de Stuttgart, a de son côté précisé la compagnie Deutsche Bahn.

De fortes rafales de vent ont aussi occasionné des dégâts sur le toit de l'opéra de Stuttgart et d'importantes infiltrations d'eau, entraînant l'annulation d'une représentation. Dans la ville voisine de Reutlingen, les numéros d'appel d'urgence ont été saturés en raison de la grêle. Plusieurs petites villes de ce Land du sud-ouest ont subi des inondations partielles.

A Altensteig, une rivière est sortie de son lit et des torrents d'eau brunâtre ont partiellement inondé des ruelles. Plusieurs vidéos



relayées par les médias allemands montraient des phénomènes de mini-tornades localisées et de véhicules roulant dans plusieurs centimètres d'eau, dans la région de la Forêt noire. Les régions de Bavière, de Rhénanie-Palatinat ou de Rhénanie du nord-Westphalie, ont elles aussi connu de violents épisodes

orageux, entraînant des inondations de caves et de nombreuses interventions des pompiers, selon les autorités locales.

Le service météorologique allemand (DWD) prévoit pour mardi de nouveaux orages dans d'autres régions du nord et de l'est de l'Allemagne, avec un "danger" causé

par de fortes pluies.

La Suisse voisine a elle aussi été frappée lundi soir par des orages accompagnés de vents violents et de grêle, avec des grêlons par endroits de la taille d'une balle de golf. A Nottwill, dans le canton de Lucerne, ils pouvaient mesurer jusqu'à sept centimètres, a rapporté

l'agence de presse suisse ATS.

Dans le canton de Fribourg, police et pompiers sont intervenus à environ 300 reprises. Les services de sauvetages sont également intervenus pour une classe de seize enfants avec deux accompagnants qui ont été surpris par la grêle à Bulle.

Jacob Zuma condamné à 15 mois de prison pour outrage à la justice



La Cour constitutionnelle sud-africaine a condamné mardi l'ancien président Jacob Zuma à 15 mois de prison pour outrage à la justice après son refus de comparaître devant une commission anti-corruption, lui

ordonnant de se rendre dans "les 5 jours". Saisie par une commission anti-corruption, la plus haute juridiction a rendu ce verdict "à la majorité de ses membres", a précisé la juge Sisi Khampepe.

"La Cour constitutionnelle n'a

pas d'autre choix que de conclure que M. Zuma est coupable d'outrage à la justice", a déclaré le magistrat avant l'énoncé de la sentence. "Ce genre de réticence et de défi est illégal et sera puni", a déclaré Mme Khampepe. "Je n'ai

pas d'autre choix que d'emprisonner M. Zuma, dans l'espoir que cela envoie un message sans équivoque (...) l'Etat de droit et l'administration de la justice prévalent". Depuis la création en 2018 de la commission chargée d'enquêter sur la corruption généralisée pendant ses neuf années au pouvoir, M. Zuma, déjà mis en cause par une quarantaine de témoignages, multiplie les manœuvres pour éviter d'avoir à s'expliquer, empilant les recours ou faisant valoir son droit au silence.

Après une énième convocation à laquelle il ne s'est présenté fin février, la commission a réclamé une condamnation à deux ans de prison contre l'ancien chef d'Etat.

L'ex-président cette fois-là avait non seulement ignoré la commission mais aussi une décision rendue en janvier par la Cour, l'obligeant à comparaître et le privant du droit à garder le silence.

Lors d'une audience virtuelle

en mars, l'avocat de la commission, Tembeka Ngcukaitobi, a estimé que la question n'est plus de savoir si l'ex-président doit aller en prison, mais "combien de temps il doit y rester". Le statut d'ancien président de M. Zuma "ne le protège pas de la loi", a-t-il martelé. Quelques semaines plus tard, dans une requête plutôt inhabituelle, la justice sud-africaine a demandé à l'ex-président de déterminer lui-même "la sanction appropriée", en prévision de l'audience de mardi.

Jacob Zuma, 79 ans, n'a témoigné qu'une seule fois devant la commission anti-corruption, en juillet 2019. Il avait rapidement claqué la porte, s'offusquant d'être traité comme un "accusé".

Englué dans les scandales, il avait été poussé à la démission en 2018. Il a été remplacé par l'actuel président, Cyril Ramaphosa, qui a fait de la lutte contre la corruption un cheval de bataille mais a lui-même été appelé à témoigner devant la commission.

Comment les grandes puissances devraient rivaliser

Horizons



Lors des récents rassemblements du G7 et de l'OTAN, la Chine a été désignée comme un concurrent stratégique, un partenaire commercial calculateur, une menace technologique et à la sécurité nationale, un violeur des droits de l'homme et un champion de l'autoritarisme à l'échelle mondiale. La Chine a dénoncé ces caractérisations, que son ambassade au Royaume-Uni a qualifiées de « mensonges, rumeurs et accusations sans fondement ». Les risques que pose une telle rhétorique ne doivent pas être sous-estimés.

Beaucoup en Occident désapprouvent la structure de gouvernance à parti unique de la Chine, tout comme des éléments vocaux en Chine dénigrent la démocratie libérale occidentale, qui, selon eux, est en déclin. Le vrai danger, cependant, est que les responsables des deux côtés ne peuvent pas simplement coexister ; une partie doit « gagner ».

Par cette logique, les deux parties doivent toujours essayer d'écraser la concurrence. Ainsi, pour la Chine, l'Occident – en particulier les États-Unis – doit chercher à inverser sa progression (qui, en réalité, a été facilitée en grande partie par les États-Unis). Et, pour l'Occident, la Chine est déterminée à tirer parti de sa puissance économique, y compris son immense marché intérieur, pour remodeler le système mondial à son image et à son avantage.

Plus les dirigeants répètent ces récits, plus les citoyens ordinaires sont susceptibles d'être convaincus qu'ils sont vrais. La peur et le ressentiment croissants des deux côtés augmentent le risque que les récits deviennent des

prophéties auto-réalisatrices.

En attendant, l'accent mis sur la concurrence bilatérale masque les besoins et les intérêts des populations des marchés émergents et des économies en développement. Oui, la Chine et l'Occident épousent une certaine version du multilatéralisme. Mais une concurrence stratégique sans entraves empêche un multilatéralisme efficace, notamment en perturbant le commerce et le transfert de technologie – un moteur essentiel du développement.

La Chine et l'Occident ont un besoin urgent d'un nouveau cadre pour comprendre l'état du monde et leur place dans celui-ci. Un tel cadre doit reconnaître, avant tout, que la concurrence économique correctement régulée n'est pas un jeu à somme nulle.

En termes statiques, la concurrence économique normale renforce l'efficacité des prix et aide à aligner l'offre et la demande. En termes dynamiques, cela conduit à ce que Joseph Schumpeter a surnommé la « destruction créatrice » - un mécanisme puissant pour traduire les connaissances, les idées et les expériences en nouveaux produits, services et processus de réduction des coûts. En d'autres termes, elle conduit à des progrès dans le bien-être humain.

Il n'y a aucune raison de penser que la concurrence transfrontalière ne peut pas produire les mêmes bénéfices. Au contraire, l'expérience montre que c'est possible, à condition que les structures juridiques et réglementaires de soutien soient en place et que les règles du jeu soient équitables. Certes, offrir ces conditions – en particulier des règles du jeu équitables – est difficile à l'échelle internationale, mais cela ne veut pas dire que cela ne peut pas

être fait.

La concurrence stratégique est une autre histoire. Après tout, il existe de puissantes technologies à double usage – souvent issues de secteurs autres que la défense – qui font avancer à la fois les objectifs économiques et de sécurité nationale. Les dirigeants ne devraient pas prétendre que ce n'est pas le cas.

Mais cela ne signifie pas non plus que les pays sont condamnés à jouer à un jeu à somme nulle, axé sur l'affaiblissement (ou le maintien) des autres. Au lieu de cela, la Chine et l'Occident devraient convenir d'atteindre et de préserver un certain degré de parité économique, technologique et de défense. Cela signifie abandonner les efforts visant à bloquer la diffusion des connaissances et de la technologie – une entreprise qui est rarement efficace à long terme.

Une telle approche éviterait une plus grande fragmentation du système économique mondial, particulièrement dommageable pour les tiers. Et cela dissuaderait l'utilisation offensive des capacités militaires ou technologiques – vitales dans un environnement où aucune des parties ne fait confiance à l'autre.

Mais un système qui minimise le besoin de confiance ne justifie pas la méchanceté mutuelle. Il n'y a rien de mal à préférer le système de gouvernance de son propre pays, y compris son équilibre particulier de droits individuels et d'intérêts collectifs. Ces préférences sont basées sur des facteurs tels que l'expérience personnelle, l'éducation et les valeurs, et non sur des faits objectifs.

Rien ne prouve clairement qu'un système particulier de gouvernance ga-

rantis le développement économique et social. Tant les démocraties que les systèmes à parti unique ont produit de bons et de mauvais résultats en matière de développement. Il semble que la condition préalable la plus importante pour le développement soit l'engagement des dirigeants envers une vision inclusive du bien-être humain.

Lorsque nous supposons que notre propre système préféré est objectivement supérieur et diabolisons les alternatives, nous finissons par déformer les termes et les résultats probables de la concurrence économique et stratégique. Pire encore, la concurrence pour la gouvernance détourne l'attention des dimensions plus productives de l'interdépendance.

La concurrence économique, technologique et militaire est inévitable. La question est de savoir si ce sera constructif. Dans l'état actuel des choses, le monde se dirige vers un équilibre dans lequel il ne souffrira pas le plus, avec des tiers ou des « non-protagonistes ».

Mais il n'est pas trop tard pour changer de cap. Compte tenu du manque d'information et de confiance, ainsi que de la dynamique politique interne, cela demandera un courage considérable de la part des dirigeants des deux côtés. La première étape consiste pour les deux parties à renoncer au genre de rhétorique provocatrice que nous avons vue ces dernières semaines.

Par Michael Spence
Lauréat du prix Nobel d'économie
et professeur émérite d'économie
et ancien doyen de la Graduate School
of Business de l'Université de Stanford.



L'économie a besoin d'une révolution climatique

Nulle part les limites de la pensée économique néoclassique – l'ADN de l'économie telle qu'elle est actuellement enseignée et pratiquée – ne sont plus apparentes que face à la crise climatique. Alors que de nouvelles idées et modèles émergent, l'ancienne orthodoxie reste profondément ancrée. Le changement ne peut pas venir assez vite.

La discipline économique n'a pas réussi à comprendre la crise climatique – et encore moins à lui fournir des solutions politiques efficaces – parce que la plupart des économistes ont tendance à diviser les problèmes en petits morceaux gérables. Les gens rationnels, ont-ils coutume de dire, pensent à la marge. Ce qui compte, ce n'est pas la moyenne ou la totalité de ses actions mais plutôt l'étape suivante, mise en balance avec les alternatives immédiates.

Une telle réflexion est en effet rationnelle pour de petits problèmes discrets. La compartimentation est nécessaire pour gérer les demandes concurrentes de temps et d'attention. Mais la pensée marginale est inadéquate pour un problème devant toucher tous les aspects de la société.

Les économistes ont également tendance à assimiler la rationalité à la précision. Le pouvoir de la discipline sur le discours public et l'élaboration des politiques réside dans son affirmation implicite selon laquelle ceux qui ne peuvent pas calculer les avantages et les coûts précis sont en quelque sorte irrationnels. Cela permet aux économistes – et à leurs modèles – d'ignorer les risques et les incertitudes climatiques omniprésents, y compris la possibilité de points de basculement climatiques et les réponses sociales à ces derniers. Et quand on considère la fixation des économistes sur les modèles d'équilibre, l'inadéquation entre le défi climatique et les outils actuels de la discipline devient trop flagrante pour être ignorée.

Oui, le retour à l'équilibre – le « retour à la normale » – est une préférence bien humaine. Mais c'est précisément le

contraire de ce qui est nécessaire – l'élimination rapide des combustibles fossiles – pour stabiliser le climat mondial.

Ces limites se reflètent dans les analyses coûts-avantages de la réduction des émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre. La pensée traditionnelle suggère une voie lente pour réduire le CO₂. La logique semble convaincante : le coût des dommages causés par le changement climatique, après tout, est encouru dans le futur, alors que les coûts de l'action climatique se produisent aujourd'hui. Le verdict du prix Nobel est que nous devrions retarder les investissements nécessaires dans une économie à faible émission de carbone pour éviter de nuire à l'économie actuelle à forte teneur en carbone.

La crise du COVID-19 a mis à nu des inégalités systémiques qui devront être corrigées si nous voulons un jour construire des sociétés plus durables, résilientes et inclusives. Dans Retour à la santé : rattraper le temps perdu, d'éminents experts ont examiné l'héritage immédiat de la pandémie et ont exploré des solutions pour ramener toutes les communautés et sociétés à la santé.

Pour être clair, de nombreuses réflexions ont été menées pour montrer que même cette logique conventionnelle nécessiterait désormais beaucoup plus d'action climatique, car les coûts sont souvent surestimés tandis que les avantages potentiels (même s'ils sont incertains) sont sous-estimés. Les jeunes chercheurs qui font avancer ce travail doivent marcher sur une corde raide presque impossible, car ils ne peuvent pas publier ce qu'ils pensent être leur meilleur travail (basé sur les hypothèses les plus défendables) sans invoquer le modèle néoclassique dépassé pour démontrer la validité de nouvelles idées.

La structure même de l'économie universitaire garantit presque que la pensée marginale continue de dominer. Le moyen le plus efficace d'introduire de nouvelles idées dans la littérature universitaire évaluée par les pairs est de suivre quelque

chose qui s'apparente à une règle des 80/20 : s'en tenir au scénario établi pour la plupart ; mais essayez de repousser les limites en sondant une hypothèse douteuse à la fois. Inutile de dire que cela rend extrêmement difficile le changement du cadre de référence global, même lorsque ceux qui ont contribué à établir la vision standard regardent eux-mêmes bien au-delà.

Prenons le cas de Kenneth J. Arrow, qui a partagé un prix Nobel de sciences économiques en 1972 pour avoir montré comment des actions marginales prises par des individus intéressés peuvent améliorer le bien-être de la société. Ce travail de pionnier a cimenté la pensée d'équilibre des économistes. Mais Arrow a vécu encore 45 ans, et il a passé ce temps à dépasser son travail précédent. Dans les années 1980, par exemple, il a joué un rôle déterminant dans la fondation du Santa Fe Institute, qui se consacre à ce qui est depuis connu sous le nom de science de la complexité – une tentative de dépasser l'état d'esprit d'équilibre qu'il avait contribué à établir.

Parce que la pensée de l'équilibre sous-tend les modèles climato-économiques traditionnels qui ont été développés dans les années 1990, ces modèles supposent qu'il existe des compromis entre l'action climatique et la croissance économique. Ils imaginent un monde où l'économie glisse simplement sur une voie de progrès panglossienne. La politique climatique peut encore valoir la peine, mais seulement si nous sommes prêts à accepter des coûts qui détourneront l'économie de la voie qu'elle a choisie.

Dans le contexte de cette vision traditionnelle, les récentes déclarations du Fonds monétaire international et de l'Agence internationale de l'énergie sont tout simplement révolutionnaires. Les deux institutions ont maintenant conclu qu'une action climatique ambitieuse conduit à une croissance plus élevée et à plus d'emplois, même à court terme.

La logique est simple : les politiques

climatiques créent beaucoup plus d'emplois dans les secteurs de l'énergie propre qu'ils n'en perdent dans les secteurs des combustibles fossiles, nous rappelant que l'investissement est le revers du coût. C'est pourquoi la proposition d'un ensemble d'infrastructures de 2 000 milliards de dollars aux États-Unis devrait stimuler l'activité économique nette et l'emploi. Peut-être plus surprenant est la constatation que la tarification du carbone à elle seule semble réduire les émissions sans nuire à l'emploi ou à la croissance économique globale. Le problème avec les taxes sur le carbone ou l'échange de droits d'émission est que les politiques du monde réel ne réduisent pas les émissions assez rapidement et devront donc être étayées par une réglementation.

Il n'y a aucune excuse pour continuer à adhérer à un paradigme intellectuel qui nous a si mal servi pendant si longtemps. Les modèles standards ont été utilisés pour rejeter des politiques qui auraient contribué à inverser la tendance il y a de nombreuses années, à une époque où la crise climatique aurait encore pu être résolue avec des changements marginaux du système économique existant. Désormais, nous n'avons plus le luxe de pouvoir nous contenter d'un changement progressif.

La bonne nouvelle est que des changements rapides se produisent sur le front politique, notamment en raison de la diminution du coût de l'action climatique. La mauvaise nouvelle est que le cadre de l'économie néoclassique bloque toujours le progrès. La discipline est attendue depuis longtemps pour son propre point de basculement vers de nouveaux modes de pensée à la mesure du défi climatique.

Par Tom Brookes et Gernot Wagner

Tom Brookes est directeur exécutif des communications stratégiques à la Fondation européenne pour le climat.

Gernot Wagner est professeur agrégé de clinique d'études environnementales à l'Université de New York, co-auteur de Climate Shock et auteur de But Will the Planet Notice?

Mots flechés

Par Abou Salma

JeuX & Loisirs

NATUREL NÉGATIF	AVANCE	FAIT APPEL AUX ANGLAIS	BLÉ ROUMAIN	GRECQUE	UNE FEMME QUI PREND L'AIR	VIE PRIVÉE	ARRÊTÉ
			ROMAINS		LE MÊME EN PLUS COURT		
MACHIN À COUDRE	MIRETTE			CONDUIT HORS CHAMP			
	ROMAINS LE BOUT DE LA RUE		LÂCHE COURT MÉTRAGE		PARTIE D'UN MATCH		
POISSON D'EAU DOLICE				INTUIT- ION PÈRE D'ULYSSE			
		LA MATIÈRE D'UN SON PAPIER			PRONOM PERSON- NEL		
NON RUSSE	ZONA RATAFIA			SYMBOLE DU CUIVRE	EN KIT INCROY- ABLE		
		IMPACT	DÉPEINT DRAME NIPPON				TENTA- TIVE
SIGNAL SONORE À MOI				LESSIVÉE MONAR- QUES			
					QUARTIER DE COLOMBO		COUVERT DE DUNES
SOUTIEN	EN EFFET SODIUM		CARDIN- AUX EN VITESSE		ROULÉES		
GRAINS DE BEAUTE				PETIT CUBE	PARTIRA		
COUPE DU MONDE					DANS UN REGISTRE		

Solution mots flechés d'hier

	R	G	CONSER- VATION	SP	SLAM		
	A	A	SP	SLAM			
	C	A	L	P	O	T	E
	D	E	T	O	U	R	N
	E	P	R	I	S	R	A
	N	A	E	N	O	L	I
	M	A	R	A	T	R	E
	A	L	P	L	I	E	E
	A	U	T	O	S	T	O
	A	R	I	B	L	E	A
	O	E	L	A	L	A	N
	S	R	I	L	A	N	K
	N	E	E	S	V	A	N

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâidi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Bemmouya

Adresse de la Rédaction des ressources humaines
33, Rue Amir Abdolkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Directeur artistique
E-mail: Liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue de E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web: www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

المغرب OJD MAROC 2017 www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT.

- I. Des femmes qui ne craignent pas la main au panier.
- II. Qui plie mais ne rompt pas. - Acquis pour un moment.
- III. Son orthographe est souvent hésitante. - Ils occupent la tête.
- IV. Un maître du swing. - Quelques montagnes le sont, dont une surtout.
- V. Mots croisés en famille. - C'est le but à atteindre.
- VI. I grec. - Frère de Caïn et Abel. - C'est souvent lui qui est accusé.
- VII. Elle donne du relief. - Son valet domine à la belote.
- VIII. 22, v'la le titane. - Un tag l'est bien souvent. - Le temps pour foncer.
- IX. Viel anesthésique. - Il avait sa croix à la communale.
- X. Excitantes pour la perception.

VERTICALEMENT.

- 1. E.T. et ses compagnons.
- 2. Frère de Caïn et Abel. - Elle met le feu dans le pavillon.
- 3. Le plus souvent macho. - Le coeur de Johnny.
- 4. S'achète en pièces détachées. - Ils vivent souvent déchaussés.
- 5. Ce qu'il nous a laissé est fabuleux. - Belle devise.
- 6. C'est la fin des haricots. - Peintre cher à Ostende.
- 7. Elle comptait 13 personnes pour la Cène. - Son prix est une affaire.
- 8. Didon en pinça pour lui. - Meurtre; la pauvre pomme.
- 9. On y mit fin à la guerre de la Succession d'Espagne. - En Arles.
- 10. L'Europe des étoiles. - Le cyclope n'en a qu'un.
- 11. Du côté de Strasbourg. - Ce qu'on voit quand on ne voit pas grand chose.
- 12. Bien nourries.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	C	A	R	I	L	L	O	N	N	E	U	R
II	O	N	E	R	E	U	S	E		U	T	E
III	G	N	E	I	S	S		R	A		I	P
IV	N	E	R	D		T	R	U	E	L	L	E
V	A	C		I	R	R	A	D	I	A	I	T
VI	S	I	T	U	E	E		A	O	S	T	E
VII	S	E	R	M	E	N	T		U	S	A	
VIII	I	N	O		V	T	O	L		O	I	L
IX	E	N	C	R	E		M	E	R		R	E
X	R	E	S	I	S	T	E	A	U	F	E	U

Grilles de sudoku

	2		1		4	6		
6		5		7			4	9
			9					5
	7	6	2	9				
8		2				5		6
				8	3	2	9	
5					8			
4	8			6		3		2
		3	4		9		5	

		2	4	1				9
5				7	3			4
8			3					
	6	8						5
		5			7			
4				5		1		
			5					2
2	4	1						6
7			6	8	4			

		5				6		
		2					3	
		6		4	2		8	
8						3		
9	4	3		2	1		7	
	3					2		
7	8	9		3				
3				1				
9					6			

9	6		5		4			
			2		6			
	5	3		1				
7	2							
3	6					7		8
							1	9
				2		8	6	
			7		8			
	1	4				9	7	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

7	4	9	6	2	3	5	8	1
3	1	5	9	8	7	4	2	6
8	2	6	1	5	4	7	9	3
4	5	7	2	1	6	9	3	8
1	3	8	5	4	9	6	7	2
6	9	2	3	7	8	1	4	5
2	7	3	4	6	1	8	5	9
9	6	4	8	3	5	2	1	7
5	8	1	7	9	2	3	6	4

8	2	3	1	4	6	5	7	9
1	4	5	7	9	2	6	8	3
6	7	9	8	5	3	4	1	2
4	8	7	3	1	9	2	5	6
5	3	1	6	2	8	7	9	4
2	9	6	4	7	5	8	3	1
7	5	2	9	6	1	3	4	8
3	1	4	2	8	7	9	6	5
9	6	8	5	3	4	1	2	7

4	6	5	3	9	7	1	2	8
3	8	2	1	5	6	7	4	9
9	7	1	8	4	2	6	5	3
7	3	9	5	1	8	2	6	4
5	4	8	2	6	9	3	1	7
1	2	6	4	7	3	8	9	5
2	9	7	6	8	5	4	3	1
8	1	3	9	2	4	5	7	6
6	5	4	7	3	1	9	8	2

2	6	8	7	5	1	3	4	9
5	4	7	3	9	8	1	6	2
1	9	3	4	6	2	5	8	7
8	5	2	9	7	3	4	1	6
6	3	9	1	8	4	7	2	5
7	1	4	5	2	6	8	9	3
3	8	6	2	1	5	9	7	4
4	7	1	6	3	9	2	5	8
9	2	5	8	4	7	6	3	1

Hausse de l'IPC à Marrakech

L'indice des prix à la consommation (IPC) dans la ville de Marrakech a connu, au cours du mois de mai dernier, une hausse de 0,6% par rapport au mois précédent, en passant de 103,5 à 104,1.

Cette variation est le résultat d'une hausse de 1,2% de l'indice des produits alimentaires et de 0,1% de l'indice des produits non alimentaires, explique la direction régionale du Haut commissariat au plan de Marrakech-Safi.

Comparé au même mois de l'année précédente, l'IPC du mois de mai 2021 dans la ville de Marrakech a enregistré une hausse de 2% en passant de 102,1 à 104,1, conséquence de la hausse de l'indice des produits non alimentaires de 2,8% et de celui des produits alimentaires de 0,8%, indique la direction dans sa dernière note sur l'évolution de l'IPC dans la ville de Marrakech. Pour ce qui est de l'indice des cinq premiers mois de 2021, il a connu une hausse de 0,6% par rapport à la même période de 2020, en passant de 102,2 à 102,8.

Les variations des indices des produits non alimentaires observées entre avril et mai 2021, touchent principalement les divisions de "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer", et les "Transports" avec une hausse de 0,5% et 0,4% respectivement, rapporte la MAP.

Les indices des classes alimentaires ont enregistré entre avril et mai 2021 une hausse notamment pour les prix des "Poissons et fruits de mer" avec 19,1%, des "Viandes" avec 3%, des "Légumes" avec 2,6%, et du "Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie" avec 0,2%.

En revanche, les prix ont diminué de 1,8% pour le "Lait, fromage et œufs", de 0,5% pour "Les Fruits", de 0,3% pour le "Pain et céréales" et de 0,1% pour les "Huiles et graisses".

Au niveau national, l'IPC a connu, au cours du mois de mai 2021, une hausse de 0,3% par rapport au mois précédent suite à la hausse de 0,5% de l'indice des produits alimentaires et de 0,1% de l'indice des produits non alimentaires.

Les hausses des produits alimentaires observées entre avril et mai 2021 concernent principalement les "Poissons et fruits de mer" (7,1%), les "Viandes" (2,9%), les "Légumes" avec 1,5%, les "Huiles et graisses" et le "Café, thé et cacao" (0,1%), précise-t-on de même source.

En revanche, les prix ont diminué de 5,0% pour les "Fruits" et de 0,4% pour le "Lait, fromage et œufs", explique la même source, faisant savoir que pour les produits non alimentaires, la hausse a concerné principalement les prix des "carburants" avec 0,7%.

Les hausses les plus importantes de l'IPC ont été enregistrées à Béni Mellal avec 1,3%, Safi (0,9%), Settat et Errachidia (0,8%) et Marrakech (0,6%). En revanche, des baisses ont été enregistrées à Fès (0,7%) et à Dakhla (0,2%).

Dégraissage attendu dans le BTP



Les chefs d'entreprise du secteur de la construction s'attendent globalement à une stabilité de leur activité, au deuxième trimestre 2021, selon les résultats de l'enquête de conjoncture réalisée auprès de ces derniers par le Haut-commissariat au plan

(HCP).

«Les anticipations avancées par les chefs d'entreprise du secteur de la construction, pour le deuxième trimestre 2021, font ressortir, globalement, une stabilité de l'activité», a récemment indiqué l'institution publique.

Pour le Haut-commissariat, organisme chargé de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles au Maroc, cette évolution s'explique par la hausse d'activité attendue dans la branche de la «Construction de bâtiments» et par la diminution d'activité prévue au niveau des branches des «Travaux de construction spécialisés» et du «Génie civil».

A noter que cette stabilité dans le secteur de la construction serait accompagnée par une baisse des effectifs employés, a également souligné le HCP dans une note d'information sur les résultats de son enquête de conjoncture auprès des entreprises relevant du secteur de la

construction, au titre du deuxième trimestre 2021.

D'après l'enquête du Haut-commissariat, au premier trimestre 2021, l'activité dans ce secteur aurait connu une légère diminution, en raison d'une part, de la baisse d'activité dans les branches des «Travaux de construction spécialisés» et du «Génie civil» et, d'autre part, de la hausse d'activité dans la branche de la «construction de bâtiments».

Dans sa note, le HCP rapporte que «les carnets de commandes dans la construction se seraient situés à un niveau inférieur à la normale et l'emploi aurait connu une baisse», déduisant ainsi que le taux d'utilisation des capacités de production (TUC) dans le secteur de la construction se serait établi à 62%.

Si les appréciations des patrons du BTP sur leur activité semblent prêcher pour la prudence, la dernière note de conjoncture de la Direction des études et des prévisions finan-

cières (DEPF) incite à l'optimisme d'autant qu'elle souligne la poursuite du redressement de l'activité du secteur du BTP.

Dans sa note datant du mois de juin 2021 (N° 292), la DEPF rappelle d'emblée que les BTP font partie des branches d'activité qui ont réussi, au cours de cette année, à stabiliser leur rythme de progression et pour certaines à retrouver leur dynamisme d'activité d'avant la crise.

Dans son analyse, il ressort en effet que «le redressement de l'activité économique est perceptible notamment au niveau des secteurs des mines, du BTP, de l'énergie électrique et de certaines branches du secteur industriel».

En ce qui concerne les BTP, la note indique qu'«après un repli de 26,2% à fin mai 2020, occasionnée par l'arrêt partiel de l'activité durant la période de plein confinement (du 20 mars au 10 juin 2020) pour endiguer la propagation de Covid-19, les ventes de ciment se sont renforcées de 25,4% à fin mai 2021 pour avoisiner leur niveau d'avant la crise (du 10 juin 2019)». Une évolution qui a bénéficié de la reprise de la demande adressée au secteur, ainsi que de l'effet de base, explique la DEPF dans son dernier numéro.

Pour ce département relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, «cette reprise est en ligne avec l'accélération de l'accroissement des crédits à l'habitat à +6,1% à fin avril 2021, après +4,3% un mois plus tôt et +2,2% un an auparavant, favorisée, en plus de la reprise de l'activité économique, par les mesures gouvernementales en faveur du secteur».

La même source indique que l'encours des crédits à l'immobilier s'est renforcé de 3,6% à fin avril 2021, après +2,6% il y a un mois et +2% à fin avril 2020. Ce, compte tenu d'une baisse des crédits accordés à la promotion immobilière de 3,6%.

Alain Bouithy

Les patrons du secteur de la construction pronostiquent une stabilité de leur activité au deuxième trimestre

Une stabilité des taux obligataires en vue



Attijari Global Research (AGR) anticipe une stabilité des taux obligataires à horizon 3 mois, eu égard à la situation confortable de la trésorerie de l'argentier de l'Etat, et au maintien du taux directeur inchangé au cours du 3ème trimestre de l'année 2021.

«Vu la situation confortable de la trésorerie de l'argentier de l'Etat, et que le maintien du taux directeur inchangé au T3-21, nous anticipons la poursuite de la stabilité des taux à horizon 3 mois, souligne AGR dans sa dernière note "Weekly Hebdo Taux - Fixed income" de la semaine allant du 18 au 24 juin.

Durant cette dernière séance d'adjudication du mois de juin 2021, le Trésor revient sur le segment CT et souscrit 500 millions de dirhams (MDH) sur la maturité 52 semaines, rappelle AGR.

La levée totale du mois a atteint 6,9 mil-

liards de dirhams (MMDH), soit un taux de réalisation des besoins annoncés de seulement 64%, le plus bas depuis octobre 2020, relève AGR, notant qu'en dépit d'une faible demande des investisseurs, le taux de satisfaction ressort à 28%.

Et d'ajouter que cette séance demeure marquée par une stabilité générale des taux de rendement primaires, toutes maturités confondues.

Sur la courbe secondaire, de légers mouvements ont été enregistrés, ne dépassant pas les 2 points de base (PBS), fait savoir la même source, qui explique que dans le cadre de la gestion active de sa trésorerie, le Trésor a procédé cette semaine à une séance d'échange d'un montant total de 1,9 MMDH, dont 1,6 MMDH sur la maturité 5 ans.



L'augmentation du capital social d'AWB visée

L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a annoncé avoir visé, vendredi, sous la référence VI/EM/011/2021 le prospectus relatif à l'augmentation du capital social d'Attijariwafa bank (AWB) par conversion opérationnelle totale ou partielle en actions d'une partie des dividendes pour l'exercice 2020.

Cette augmentation de capital a été autorisée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 mai dernier, in-

diquant l'AMMC dans un communiqué, précisant que le montant maximum de l'opération est de 891.903.291 dirhams pour un maximum d'actions à émettre de 2.170.081 actions.

S'agissant du prix d'émission, il est fixé à 411 dirhams, alors que la valeur nominale unitaire est de 10 dirhams et la prime d'émission est de 401 dirhams, fait savoir la même source, ajoutant que la période de souscription est du 13 juillet au 13 août 2021 inclus.

Accord de financement entre l'OCP et l'IFC d'un montant de 100 M\$

Le Groupe OCP, premier producteur mondial de phosphate et leader sur le marché des engrais phosphatés, et la Société financière internationale (International Finance Corporation - IFC) - membre du groupe Banque mondiale, ont signé un accord de financement de 100 millions de dollars (M\$) pour renforcer la chaîne de valeur agricole africaine et développer des systèmes alimentaires durables.

Ce partenariat contribuera à soutenir les efforts du Groupe visant à consolider ses chaînes de valeur en Afrique, à contribuer au développement économique du continent et à favoriser l'émergence de systèmes alimentaires durables dans la région, indique un communiqué conjoint de l'OCP et de l'IFC, rapporte la MAP.

"OCP Africa, filiale du Groupe OCP, s'appuiera sur ce financement à hauteur de 100 millions de dollars pour renforcer sa chaîne logistique et améliorer la

disponibilité d'engrais adaptés aux sols et cultures locales, en Côte d'Ivoire, en Ethiopie, au Ghana, au Kenya, au Nigeria, au Sénégal et en Tanzanie", précise la même source, ajoutant que les fonds serviront également au développement de nouveaux programmes d'accompagnement destinés aux agriculteurs locaux.

Outre ce financement, les deux partenaires ont également lancé des projets communs dans les domaines de l'amélioration de la gouvernance d'entreprise et la promotion de la diversité des genres. "Nous continuons de renforcer le partenariat stratégique entre le Groupe l'OCP et l'IFC. L'accord signé aujourd'hui témoigne des valeurs communes et du niveau élevé de confiance que partagent nos institutions. Nous sommes pleinement engagés pour générer une croissance durable et inclusive, tout en maximisant le potentiel des ressources en phosphate", a déclaré à cette occasion, Mostafa Terrab, Président directeur général du Groupe OCP.

"A travers ce nouvel accord, nous pourrions soutenir plus de cultures, plus d'agriculteurs, plus de communautés, plus d'écosystèmes, afin de mieux nourrir la planète. Nous concrétisons ainsi une nouvelle étape dans la réalisation de notre objectif commun de développer une agriculture durable en Afrique, qui permettra au continent de jouer pleinement son rôle en matière de sécurité alimentaire au niveau mondial", a-t-il souligné, cité par le communiqué.

De son côté, Makhtar Diop, directeur général d'IFC, a fait sa-



voir que "ce partenariat avec l'OCP s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'IFC visant à promouvoir l'intégration régionale à travers le soutien au développement d'un champion marocain en Afrique subsaharienne, ce qui créera des emplois et encouragera le transfert de technologies".

A travers ce partenariat, les petits producteurs pourront accéder à des pratiques agricoles intelligentes sur le plan climatique, ce qui leur permettra d'améliorer leur

productivité et ainsi leurs moyens de subsistance, a expliqué M. Diop, notant que ceci permettra également aux communautés locales d'être plus résilientes face aux effets du changement climatique.

Le Groupe OCP, qui emploie plus de 21.000 collaborateurs, est l'une des plus grandes entreprises du pays et le premier exportateur mondial de phosphate. L'accord s'appuie sur deux partenariats antérieurs, l'un visant à renforcer la

filière du riz en Côte d'Ivoire et la filière du mil au Sénégal, l'autre visant à accompagner l'OCP pour l'obtention de la principale certification mondiale des entreprises pour la diversité des genres - EDGE (Economic Dividends for Gender Equality).

L'IFC s'engage à combattre la pauvreté et à créer des opportunités en Afrique tout en aidant la région à surmonter les retombées économiques de la crise liée au nouveau coronavirus (Covid-19).



Renforcer la chaîne de valeur agricole africaine

Des entreprises marocaines appuient la Fondation ivoirienne "Children of Africa"



Des entreprises marocaines opérant en Côte d'Ivoire ont octroyé 35 millions de Fcfa, soit 55.000 dollars US, à la Fondation "Children of Africa", présidée par la première Dame de ce pays, Mme Dominique Ouattara.

C'était à l'occasion d'un concert de charité organisé par l'ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire à l'Institut français d'Abidjan et animé par l'artiste internationale marocaine, Sofia Mestari, et l'orchestre "Trinity Quartet", rapporte la MAP.

Haut en couleurs, ce spectacle s'est déroulé en présence de l'ambassadeur du Maroc à Abidjan, Abdelmalek Kettani, et de la représentante de la première dame de Côte d'Ivoire, Nasséséba Touré, ministre ivoirienne de la Famille, de la Femme et de l'Enfant.

Y ont également assisté les représentants des entreprises marocaines qui ont contribué au don attribué à la Fondation "Children of Africa". Il s'agit, entre autres, de d'AGENTIS, INTELCLIA, SGTM, ALLIANCES, DOLIDOL, Moov Africa, OCP Africa, Société Ivoirienne de Banque (SIB), TGCC, Webhelp, Banque Atlantique, Attijari Securities West Africa, CDCI, Klapton, JESA et Aluminium CI, CIMAF et ADDOHA.

Selon M. Kettani, ce don va contribuer à entreprendre d'excellentes actions humanitaires. "Par cette modeste et significative contribution, nous voulons aider la Fondation Children of Africa", a affirmé le diplomate marocain, ajoutant que cette initiative "confirme la très forte coopération entre le Maroc et la

Côte d'Ivoire, guidée par SM le Roi Mohammed VI et le président Alasane Ouattara".

Au nom de la première dame de Côte d'Ivoire, Mme Touré a félicité l'ambassade du Maroc et l'ensemble des sociétés marocaines pour cette belle initiative qui vient étoffer la longue liste des actions humanitaires engagées par le Royaume au profit des populations ivoiriennes.

Elle a également remercié l'artiste internationale marocaine Sofia Mestari qui s'est portée volontaire pour soutenir cette action noble.

"Madame Dominique Ouattara me charge de vous dire que cette fusion du cœur et du talent, esquissée avec brio avec l'orchestre Trinity Quartet, a pu magnifier les plus belles causes : celle de la solidarité", a-t-elle dit.

Le street art, le parent pauvre de l'art

L'illustration par la fresque représentant la regrettée Laila Alaoui à Tanger

Le street-artiste Mouad Aboulhana était en train de réaliser une fresque murale en hommage à la photographe Laila Alaoui lorsqu'il a vu son travail brusquement suspendu. Le visage de l'artiste, décédée à Ouagadougou dans les attentats terroristes de 2016, a été effacé suite aux instructions des autorités locales de Tanger. Mais la polémique suscitée par cette interdiction a été de courte durée, puisque les autorités de la ville, sur instructions du wali Mohamed Mhida, ont fini par autoriser la reprise du chantier de la fresque. Toutefois, le doute et l'incompréhension planent toujours sur les véritables raisons qui ont poussé les autorités à effacer le portrait de Laila Alaoui sur la façade du Technopark.

Cette affaire qui en a choqué plus d'un et suscité un tollé sur les réseaux sociaux n'est pas une première du genre au Maroc. Pas plus loin que la semaine dernière, un autre street-artiste marocain a vu son œuvre vandalisée par les habitants d'un immeuble à Salé, alors qu'il venait de l'achever. L'artiste a pourtant été mandaté

par une entreprise de la gestion déléguée ainsi que par la municipalité de Sidi Bouknadel pour une fresque donnant sur la Plage des nations. L'artiste italien Millo en avait également fait l'expérience en 2020, lorsque sa fresque murale à Derb Omar a été effacée à la demande du propriétaire de l'immeuble. Cette peinture murale, intitulée «Manipuler avec soin», a été pourtant réalisée dans le cadre du Festival Sbagha Bagha, organisé par EAC.L'boullevart. Il s'agissait d'une œuvre d'art rendant hommage au quartier de Derb Omar, aux grossistes de différents produits. A travers cette œuvre, l'artiste confiait avoir voulu rendre hommage également «aux femmes qui, malheureusement, ont encore du mal à être reconnues à 100% dans le pays». Dans la petite ville de Souk Elarbaa Du Gharb, une autre fresque signée Othmane Omba avait été saccagée par des inconnus quelques heures seulement après sa création.

Pour rappel, le street art, ou art urbain, est un mouvement artistique



contemporain qui parsème aujourd'hui l'univers visuel des plus grandes villes dans le monde, de Londres à New York, en passant par Buenos Aires et Paris. Il n'a pas qu'une portée esthétique pour habiller les rues, il a également une portée symbolique lorsqu'il se fait le dénonciateur des abus de notre société. Aujourd'hui, le street art s'attaque à notre monde et à ses côtés les plus atroces. Maltraitance envers les animaux, pollution massive, réchauffement de la planète, toutes les grandes thématiques de ces dernières années y passent. Le résultat est à la fois esthétique et symbolique. On en retrouve sur les murs, les trottoirs, les rues, dans les parcs ou sur les monuments.

Certains artistes de la rue perçoivent tout simplement l'environnement comme étant une vaste et vierge toile des plus inspirantes alors que d'autres sont tout simplement motivés par les risques rencontrés lorsqu'ils travaillent de façon illégale sur un lieu donné. Aujourd'hui mieux connu du public, le street art est

observé de part et d'autre de la planète. C'est le cas notamment de Berlin en Allemagne, de Melbourne en Australie et de Sao Paulo au Brésil. Ces trois lieux sont, pour des raisons nébuleuses, les endroits les plus prolifiques de l'art de la rue. On peut y observer plusieurs chefs-d'œuvre d'envergure à couper le souffle.

Contrairement à d'autres formes d'art, il n'y a que peu de règles qui régissent le street-art. Ses œuvres sont éphémères. En effet, il en revient à la liberté des populations, des politiques, et parfois d'autres artistes d'effacer, dégrader ou compléter une œuvre. Le travail des artistes est donc dès le départ voué à être détruit, et ceci participe à l'originalité de cet art mais aussi à sa vocation.

En effet, le street art est né d'un désir d'expression, d'une volonté de révolte dans un cadre social particulier. Alors, nous comprenons pourquoi le street art est si difficile à définir : illégal et souvent dénié, c'est un art qui sort des codes et règles établis.

Mehdi Ouassat

Rachid Idrissi : *La dimension spirituelle est toujours présente chez Mahmoud Darwich*



Le critique et chercheur marocain, Rachid Idrissi, qui a remporté récemment le Prix Scharjab de la critique de la poésie arabe des Emirats Arabes Unis, dans sa première édition, pour sa contribution sur Mahmoud Darwich, évoque, dans un entretien à la MAP, l'importance de cette distinction, ainsi que la place de la culture marocaine dans le monde arabe.

Que signifie pour vous cette distinction ?

Cette distinction revêt une importance particulière, à plusieurs égards, vu que le Prix est dans sa première édition et constitue une reconnaissance tant souhaitée par l'ensemble des chercheurs en signe de récom-

pense et de considération.

Ce Prix intervient également pour la réhabilitation de la poésie dans la perspective de sa promotion sur le plan médiatique pour en assurer une large diffusion au profit de différentes catégories sociales et non seulement auprès des critiques ou de ce qu'on appelle l'élite.

Est-ce que cette distinction signifie que l'oeuvre culturelle marocaine a retrouvé sa place sur la scène arabe ?

Les Marocains sont fortement présents dans différentes manifestations littéraires arabes, une présence marocaine remarquable qui ne surprend personne. Ils sont présents avec force lors de toute manifestation organisée dans les quatre coins du Monde arabe, et leur participation ne passe pas inaperçue lors de différents prix littéraires, tous genres confondus.

Les créations littéraires étaient de grande valeur depuis les années 60 et 70 où plusieurs figures ont marqué de leurs empreintes la scène culturelle nationale, alors

que les autres qui ont suivi ont appris des prédécesseurs fondateurs.

Pourquoi la poésie de Mahmoud Darwich ?

Le choix porté sur Mahmoud Darwich intervient à plusieurs égards, vu que ce poète est un pilier dans le domaine de la poésie et a fortement marqué la poésie arabe moderne.

Les écrits de ce poète dépassent les frontières du monde arabe, il s'agit d'un poète de renommée internationale, vu que ses poèmes sont traduits en plusieurs langues étrangères et gardent toujours leur aspect poétique.

Comment s'est déroulé votre travail de recherche ?

Le thème de la recherche sur l'approche sémiotique développé dans ce travail amène à la nécessité de décortiquer la poésie de Darwich, à travers les différentes significations inhérentes.

J'ai choisi des textes largement répandus, dans l'objectif d'attirer l'attention du lecteur que

les textes qu'il est censé connaître ne seraient pas suffisamment maîtrisés, compte tenu de leurs profondes significations et de leur secret. Le terme secret revenait souvent dans les propos de Darwich et il émettait le souhait que ces textes soient lus de cet angle au lieu des simples lectures hâtives.

Mais quelle était la manière de penser du poète ?

Nous ne prétendons pas avoir cerné sa manière de penser, car la teneur du livre ne le permettait pas, mais nous sommes partis du fait que Darwich n'écrivait pas fortuitement ses poèmes, mais travaillait et lisait sans interruption, à chaque fois qu'il voulait rédiger un poème, surtout les poèmes qu'il appelait épopées. Dans plusieurs des cas, il partait d'une idée précise qu'il transforme en texte pour aboutir à la fin à un poème bien ficelé. La dimension spirituelle est toujours présente chez ce poète, même en évoquant les moindres détails de la vie quotidienne qui meublent son oeuvre.

La maison de l'acteur marocain feu Hamidou à Rabat sera transformée en musée

La maison de l'acteur international marocain feu Hamidou Ben Messaoud, à l'ancienne Médina de Rabat, sera transformée en musée en hommage à son histoire cinématographique. La nouvelle a été confiée à la MAP par la veuve de l'artiste, Fatima Chemmali. "Nous avons décidé de lui rendre hommage à travers la transformation de sa maison située à la Médina de Rabat en musée pour raconter son histoire cinématographique", a-t-elle dit.

Le projet comporte deux grands volets, une galerie d'art avec des photos sur sa vie privée et de cinéaste, des affiches de films, des articles de presse, des témoignages... et trois chambres d'hôtes selon le thème d'un de ses films connus. "Les photos représenteront la vie d'Amidou, personnelle et cinématographique. A travers les photos, vous découvrirez l'Homme humain et passionné qu'il était sous tous les aspects", selon sa

veuve. Le but principal de ce projet original est de faire connaître sa belle carrière cinématographique au public marocain et étranger, surtout les générations montantes qui ne le connaissent pas assez. "Nous allons donc retracer sa vie à travers les murs de sa maison située en pleine médina de Rabat grâce à une salle de projection, un musée et deux silhouettes", a tenu à préciser Mme Chemmali. Ainsi à l'égal des maisons de Louis de Funès et Victor Hugo à Paris, Goethe à Francfort, Shakespeare à Stratford, Amidou sera célébré par sa maison à sa ville natale Rabat.

"C'est aussi le noyau principal d'Amidou, enfant de la médina de Rabat, qui a terminé sa vie dans cette médina, dans cette maison qu'il aimait tellement", confie sa veuve. Il sera désormais possible alors de pousser les portes de ce chef-d'œuvre du patrimoine architectural marocain demeuré en l'état malgré les années.

"Voilà, bienvenue à la maison de Hamidou Ben Messaoud. C'est dans cette chambre qu'il a reçu des grandes stars et ses amis comme Claude Lelouch, Mahdi Elmandjra, Amina Rachid et d'autres", a déclaré Mme Chemmali à M24, la chaîne d'information en continu de la MAP.

Cette maison sera un musée d'exposition d'objets plus ou moins expressifs de l'artiste, et de projection d'œuvres de la plus grande éloquence. Ce sera un musée d'art avec des collections de l'acteur. On trouvera aussi une collection de ses films en hommage à l'illustre acteur. En fait, la visite de cette merveilleuse demeure est un parcours dans l'intimité de l'auteur: pièce après pièce, on découvre l'univers de l'artiste. Baptisé Maison de feu Hamidou, ce petit musée accueillera les visiteurs avides de découvrir l'univers si singulier mais cent pour cent marocain de l'artiste.



Bouillon de culture

Exposition



Les œuvres de l'artiste-peintre Rachida Toujri sont actuellement sous les feux des projecteurs à Essaouira, à l'occasion d'une exposition exceptionnelle qui se poursuit jusqu'au 3 juillet prochain à l'espace emblématique "Dar Souiri". Dans cette exposition, initiée en collaboration avec l'Association Essaouira-Mogador, cette artiste plasticienne autodidacte aborde "la figure humaine et notamment la présentation de la femme dans la culture marocaine tellement riche et diversifiée" au grand plaisir des passionnés des arts plastiques.

"A travers mes œuvres, j'ai peint la femme belle et épanouie, d'une manière floue et ambiguë, tout en jouant de cette ambiguïté à travers les couleurs et les différentes techniques plastiques", a expliqué Mme Toujri dans une déclaration à la MAP.

Cette exposition à Dar Souiri "m'a aussi permis de présenter mes expressions dans ce sens et de partager cette expérience avec d'autres artistes souiris et d'ailleurs, qui viennent visiter ce prestigieux lieu culturel incontournable de la cité des alizés", a-t-elle enchaîné. L'artiste n'a pas manqué, d'autre part, de mettre en avant l'action et les efforts consentis par l'Association Essaouira-Mogador pour la promotion de l'art, de la culture et du dialogue interculturel.

Lancement du Bibliotobiss, un espace culturel et multimédia itinérant

Le Bibliotobiss, un bus culturel et multimédia itinérant, a été inauguré lundi à l'Ecole supérieure des affaires de Casablanca, par l'Ambassadrice de France au Maroc, Hélène Le Gal. Ce projet de bibliothèque mobile, porté par l'Institut français du Maroc, est né d'une volonté d'échange et de dialogue interculturel. Il s'agit d'un conteneur composé d'une bibliothèque (plus de 300 livres en français et en arabe), d'un espace numérique et multimédia avec son dispositif Datacup, d'un espace micro-folies et d'un musée numérique présentant de grandes collections muséales françaises et européennes, outre un espace cinéma et des équipements sportifs qui viennent compléter le dispositif.

Le Bibliotobiss représente une occasion unique d'aller à la rencontre de populations rurales et périurbaines. Opérationnel toute l'année, il fera halte de deux à trois semaines

dans chacune des 12 régions du Royaume, facilitant l'éducation et la médiation culturelle des jeunes publics. Des ateliers contes, lecture ou encore sport seront régulièrement animés par une équipe de médiateurs sur place.

S'exprimant à cette occasion, Hélène Le Gal a indiqué que "le Bibliotobiss offrira en effet un accès au cinéma dans les projections en plein air, aux expériences de réalité immersive par ses casques de réalité virtuelle, aux ressources muséales de France et d'Europe grâce à son musée numérique embarqué, sans oublier les nombreuses ressources pédagogiques classiques que sont les albums, manuels et jeux et enfin une opportunité aux scènes locales de se produire dans d'excellentes conditions grâce à son système de sonorisation embarqué".

"Si ce Bibliotobiss va bientôt pouvoir quitter Casablanca pour

amener l'Institut français dans tous les coins du Royaume, c'est grâce aux nombreux corps de métier que l'Institut français a su fédérer autour de ce beau projet", ajoute la diplomate. "Le Bibliotobiss n'est pas qu'un lieu, ce sont aussi des hommes et des femmes, puisque des médiateurs culturels de l'Institut français l'accompagneront dans son périple, et le feront vivre en français, amazigh et darija, pour que la langue ne soit pas une barrière, offrant ainsi conférences, projections, lectures, mais aussi activités sportives", souligne Mme Le Gal. Elle a ajouté que "le Bibliotobiss ne fera pas que passer, mais laissera des traces tangibles de son passage puisqu'il déposera des ressources disponibles pérennes aux écoles et associations rencontrées". Le Bibliotobiss, "Kafila" des temps modernes et ses installations techniques ont nécessité deux années de travail.



المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم زاكورة - باشوية أكدز
جماعة أكلس

إعلان

تنظم الجماعة الترابية لأكدز بمقر الجماعة امتحان الكفاءة المهنية لفائدة الموظفين المتسبين لميزانية هذه الجماعة والمتوفرين على أقدمية ست سنوات من الخدمة الفعلية بمهده الصفة حسب الجدول أسفله:

الإطار المستفيد	الإطار المقترح	عدد المناصب	تاريخ الامتحان	آخر أجل لإيداع الترشيحات	ملاحظات
محور من الدرجة الثالثة	محور من الدرجة الثانية	01	2021/07/19	2021/07/14	
مساعد إداري من الدرجة الثانية	مساعد إداري من الدرجة الأولى	01			
مساعد إداري من الدرجة الثالثة	مساعد إداري من الدرجة الثانية	01			
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية	02	2021/09/14	2021/09/07	

N°5944/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION DRA-TAFILALET
PROVINCE D'ERRACHIDIA
CERCLE DE TINEJDAD
ANNEXE DE MELLAB
COMMUNE MELLAB

Avis examen d'aptitude professionnelle

Conformément aux dispositions de la circulaire de Monsieur le chef du gouvernement n° 16/2020 promulguée le 07 Octobre 2020 relative à l'autorisation d'organiser des concours de recrutement ainsi que les examens d'aptitude professionnelle, Le président de la commune de Mellab annonce l'organisation d'examen d'aptitude professionnelle à la Commune de Mellab au titre année 2021 qui se déroulera à partir de 9h30 au siège de la commune suivant tableau ci dessous :

Grade d'examen	Echelle	Nombre de poste	Date examen
Adjoint Technique 2° Grade	7	01	28-07-2021

- Cet examen est ouvert aux Adjoint Techniques 3° grade Echelle 6 de la commune ayant (06) six ans d'ancienneté dans ce grade à la date d'examen.

- L'examen compose d'une seule épreuve écrite dans la spécialité de façon exceptionnelle et contrairement aux dispositions légales en vigueur et épreuve orale en présentiel ou à distance, si cela s'avère nécessaire conformément aux dispositions de la circulaire de Monsieur le chef du gouvernement sus mentionnée.

- Les dossiers de candidature doivent être déposés au siège de la commune (bureau d'ordre) jusqu'à : 19-07-2021 dernier délais de dépôt .

- le dossier de candidature doit composé des pièces suivantes :

- ✓ Demande de candidature manuscrite.
- ✓ Photocopie C.I.N.
- ✓ Copie dernier arrêté de grade.
- ✓ Copie arrêté dernière situation administrative (avancement échelon).

N°5947/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
جهة مراكش-أسفي
إقليم أسفي
قيادة لبخاني
جماعة لحضر

إعلان

ينهي رئيس المجلس الجماعي لحضر إلى علم كافة الموظفين التابعين في سلهم الأصلي لجماعة لحضر، أنه تقرر إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 يوم 03 يوليوز 2021. ابتداء من الساعة: العاشرة صباحاً بمقر دار الجماعة و ذلك لولوج الدرجات التالية:

الدرجة المتباري في شأنها	عدد المناصب الممتحن بشأنها	شروط المشاركة
مساعد إداري من الدرجة الثانية	منصب واحد(01)	يفتح الامتحان في وجه الموظفين المتوفرين على ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في درجتهم الحالية إلى غاية تاريخ أول اختبار من الاختيارات.
مساعد تقني من الدرجة الثانية	منصبين (02)	
مساعد إداري من الدرجة الأولى	منصب واحد(1)	

و عليه يتعين على الموظفين الراغبين في اجتياز امتحان الكفاءة المهنية وضع طلبات الترشيح بمكتب الضبط التابع للجماعة في أجل أقصاه 20 يوليوز 2021. للتعليق كآخر أجل لقبول الترشيح.

N°5945/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية مراكش - أسفي
إقليم أسفي
جماعة أسفي
المندوب العامة للمصالح
قسم التعمير والممتلكات

إعلان عن إيداع ونشر مشروع قرار جماعي يعن أن المنفعة العامة تقضي بنزع ملكية قطعة أرضية قصد إدماجها بالمنطقة الخضراء "إيلان" والتخلي عنها لهذا الغرض

• ليكن في علم العموم أنه طيلة مدة شهر ابتداء من تاريخ 2021/07/28 الذي يوافق تاريخ نشر مشروع القرار الوارد نصه أسفله، في الجريدة الرسمية عدد : 5674 يودع ملف البحث و السجل المعد لتدوين الملاحظات و التصريحات رهن إشارة العموم ، بمكتب مصالح الممتلكات بجماعة أسفي خلال أوقات العمل الإدارية، يتعلق بنزع ملكية قطعة أرضية قصد إدماجها بالمنطقة الخضراء "إيلان" بجماعة أسفي. وعلى كل من يشملهم أمر نزع ملكية هذه القطعة الأرضية أن يعرفوا بأنفسهم خلال نفس الأجل وإلا سقط كل حق لهم .

مشروع قرار جماعي

يعن أن المنفعة العامة

تقضي بنزع ملكية قطعة أرضية

قصد إدماجها بالمنطقة الخضراء "إيلان"

والتخلي عنها لهذا الغرض

- بناء على الظهير الشريف رقم 1.15.85 الصادر في رمضان 1436 (07 يوليوز 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 113.14 المغير المتعلق بالجماعات
- بناء على القانون رقم 7/81 المتعلق بنزع الملكية لأجل المنفعة العامة وبالإحتلال المؤقت الصادر بتنفيذ الظهير الشريف رقم 1/81/254 بتاريخ 11 رجب 1402 (06 ماي 1982)
- بناء على القانون رقم 12.90 المتعلق بالتعمير الصادر بتنفيذ الظهير الشريف رقم 1.92.31 بتاريخ 15 من ذوالحجة 1412 (17 يونيو 1992)
- بناء على المرسوم رقم 2.82.382 الصادر في 02 رجب 1403 (16 ابريل 1983) في شأن تطبيق القانون رقم 81/7 المشار إليه أعلاه.

• بناء على المقرر رقم 2019/08 لمجلس جماعة أسفي المجتمع في إطار دورته العادية لشهر فبراير 2019، المتعددة بتاريخ 07 فبراير 2019 ، والذي وافق بإجماع أعضائه الحاضرين على نزع ملكية القطعة الأرضية اللازمة لإحداث المنطقة الخضراء "إيلان" غير المدرجة بالتصميم الخاص بهذه العملية والكاننة بالولجة ، في ملكية السادة ورثة فاطمة الوزاني بنت مولاي الطيب .

قرر مايلي

- **الفصل الأول:** يعن أن المنفعة العامة تقضي بنزع ملكية قطعة أرضية قصد إدماجها بالمنطقة الخضراء "إيلان" بجماعة أسفي ، غير مدرجة بالتصميم الخاص بهذه العملية والكاننة بالولجة "إيلان" "أفتراضا" في ملكية السادة : ورثة فاطمة الوزاني بنت مولاي الطيب .
- **الفصل الثاني:** تنزع بناء على ما ذكر ملكية قطعة أرضية اللازمة لهذه الغاية، كما رسمت حدودها بحاشية ملونة في التصميم التجزيئي الملحق بأصل مشروع هذا القرار وعينت في الجدول التالي :

اسم المالك المفترض ورثة فاطمة الوزاني بنت مولاي الطيب	نوعها	موقعها	المساحة القابلة للتعويض
فارغة غير محفظة	منطقة خضراء "إيلان"	3118	

N°5946/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
 DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 ALMOJAMAH ALTAJAWIDIA ALTAJAWIDIA ALTAJAWIDIA
 REGION DE GOUVERNORAT DE SIDI IFNI
 DIRECTION PROVINCIALE DE CHICHAOUA

-AVIS MODIFICATIF-

Le Directeur provincial du ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de Sidi Ifni, porte à la connaissance du public et des concurrents intéressés par LA CONSULTATION ARCHITECTURALE « C.A » publiés dans le journal « LIBERATION » sous le N° : 9334 du 04/06/2021, que LA DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 03/2021/CA-IFNI est REPPORTE A LA DATE DU 13/07/2021

N°5948/PA

Ministère de l'intérieur
 Province de Taroudant
 Commune Territoriale d'Ouakadi

AVIS D'ANNULATION DES APPELS D'OFFRES

- vu le décret n° : 2.12.349 Vu le Décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics ; notamment son article n° :45
- vu la décision de Mr : président du conseil communal d'Ouakadi n° : 18/2021

Il est porté à la connaissance du public que les appels d'offres ouvert sur offres des prix :

- N° : 02/2021 du 6/7/2021 à 10 heures relatif à : Réalisation d'un forage d'exploitation pour AEP du Douar IGHIR N'TEZKA ,
- N° : 03/2021 du 6/7/2021 à 12 heures relatif à : AEP de la localité « IGHIR N'TEZKA » .

Sont annulés.

N°5949/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE LA PECHE
 MARITIME DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS
 OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA

AVIS DE REPORT

..*.

Le Directeur de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD) informe le public que :

- La date d'ouverture des plis de l'appel d'offres n°21/2021/SMG relatif aux travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments dans la zone d'action de l'ORMVAD prévue initialement pour le 19/07/2021 est reportée au 26/07/2021 à 11 heures au siège de l'ORMVAD.
- La date d'ouverture des plis de l'appel d'offres n°23/2021/DGR relatif aux travaux de curage et d'entretien des réseaux d'assainissement du périmètre des Doukkala prévue initialement pour le 19/07/2021 est reportée au 26/07/2021 à 12 heures au siège de l'ORMVAD.

N°5950/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle
 De l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région de Marrakech Safi
 Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
 OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
 N° : 17/2021/CH/INV
 « Séance publique »**

Le 26 juillet 2021 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Les travaux de construction d'une école primaire à la commune Guemassa (école communautaire)** (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **100 000.00 dirhams (Cent Mille Dirhams)**

L'estimation des coûts des travaux est fixée à la somme de : **6 931 218.00 dirhams (Six Millions Neuf Cent Trente et Un Mille Deux Cent Dix-Huit Dirhams).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation, notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du :

- certificat de qualification et de classification ou une copie conforme à l'originale, conformément aux dispositions des arrêtés n° 1395-14 et n° 1395-14 du 27 chaabane 1435 (23 juin 2014) :

Secteur	Qualification	Classe
A	A2	3

Ce certificat tient lieu de dossier technique.

N°5951/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE KENITRA
 COMMUNE DE KENITRA
 DIVISION DES RESSOURCES FINANCIERES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06 /2021

l'occupation temporaire du domaine public communal
 pour l'exploitation des panneaux d'affichage publicitaire à l'intérieur
 du périmètre de la ville de kenitra

Le Mardi 3 Aout 2021 à 11.00, il sera procédé dans le bureau du Président de la Commune de la ville de Kenitra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert l'occupation temporaire du domaine public communal pour l'exploitation de (68) panneaux d'affichage publicitaire (¾) fixes en six lots.

-Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant. Le montant du cautionnement et fixé à 50.000.00 dh (cinquante MILLE DHIS) pour chaque Bloc .

Le prix minimum des offres est fixé à

lots	Prix par Panneau fixe par trimestre	Prix par Panneau mobile par trimestre
1-2-3	13.750.00 DH	17.500.00 DH
4-5-6	10.000.00 DH	15.000.00 DH

Le dossier d'appel d'offre peut-être retiré au sein de la Division des Ressources financière sis **Angle Rue Moly Abdellah et Moly Abderrahmane.**

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au siège
- de la commune de kenitra place administrative-kénitra-ou via le portail des marchés publics : www.marchés.public.ma
- Soit les placer contre récépissé au secrétariat du président le la commune de kenitra.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance avant l'ouverture des plis (en séance tenante).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N°5952/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
Région Rabat Salé Kénitra
Direction Provinciale de Sidi Kacem
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 12/DPSK/2021
SEANCE PUBLIQUE
Le 26 juillet 2021 à 10 heure, Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem Avenue Allal Ben Abdellah à Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°12/DPSK/2021 pour : Prestation d'entretien et de nettoyage des établissements scolaires et bâtiments administratifs relevant de la direction provinciale de Sidi Kacem en lot unique. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés des achats-service des affaires administratives et financières, Direction provinciale de Sidi Kacem. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à 70 000,00 Dhs (Soixante-dix mille Dirhams).
La prestation en question est estimée à : 4 668 720,00 Dhs TTC (Quatre millions six cent soixante-huit mille sept cent vingt Di-

rhams 00 cts).
Pour les sociétés non installées au Maroc, le dossier technique à fournir est celui prévu dans le règlement de consultation.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 mars 2013 relatifs aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah.
• Soit les transmettre par

voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Service des Affaires Administratives et Financières.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de ces plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4,5 et 10 du Règlement de la consultation.
N° 5956/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL-KHENIFRA
PROVINCE DE Fkih BEN SALAH
COMMUNE DE Fkih BEN SALAH

AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

N° 09/2021

Le Président du Conseil Communal de Fkih Ben Salah, porte à la connaissance des concurrents que l'AOO N°09/2021 relatif aux TRAVAUX D'ENTRETIEN DES FONTAINES DE LA VILLE DE Fkih BEN SALAH, et prévu pour le 06/07/2021 à 11h, est reporté pour le 29/07/2021 A 11h.

N°5953/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT

CS/DSC/SM

CADRE DU PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE

N°06/2021

Maître d'ouvrage : Commune de Settata
Année Budgétaire : 2021

TRAVAUX

TYPE DES TRAVAUX	OBJET DES TRAVAUX	LIEU D'EXECUT°	MODE DE PASSAT°	PERIODE PREVUE POUR LE LANCEMENT	COORDONNEES DU SERVICE CONCERNE	MARCHE RESERVES PME +CP+UC+AE
TRAVAUX D'INSTALLATION	TRAVAUX D'INSTALLATION DE POTEAUX ET CABLAGE POUR DIVERS QUARTIERS DE LA VILLE DE SETTAT-COMMUNE DE SETTAT-	COMMUNE DE SETTAT	A.O.O	Du 30/06/2021 Au 30/08/2021	S.E.P	

N°5954/PA

إعلان

عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية لبعض الموظفين التابعين للمجلس الإقليمي

لميدلت برسم سنة 2021

ينظم المجلس الاقليمي لميدلت امتحان الكفاءة المهنية لبعض الموظفين المنتمين إلى الميزانية الاقليمية والمستوفين للشروط النظامية المطلوبة والمحددة في ست سنوات من الخدمة الفعلية في الدرجة وذلك وفق ما هو مبين في الجدول أسفله:

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم ميدلت
المجلس الإقليمي

الدرجة الحالية	الدرجة الممتحن بشأنها	شروط الترشيح	القرار التنظيمي	المناصب المتبارى بشأنها	ساعة وتاريخ إجراء الامتحان الكتابي	ساعة وتاريخ إجراء الامتحان الشفوي	ملف الترشيح
مساعد تقي الدرجة الثالثة	مساعد تقي الدرجة الثانية	يشارك في الامتحان الموظفون المنتمون إلى الميزانية الاقليمية والمتوفرون على أقدمية 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة الحالية في تاريخ اول اختبار.	وبناء على قرار للوزير المنتدب لدى الوزير الأول المكلف بتحديث القطاعات العامة رقم 1178.11 صادر في 23 من جمادى الأولى 1432 (27 ابريل 2011) بتحديد شروط وإجراءات وبرنامج امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقي من الدرجة الثانية.	يحدد عدد المناصب المتبارى بشأنها في 13 % من عدد الموظفين المستوفين لشروط الاقدمية	السبت 31 يوليوز 2021 على الساعة التاسعة صباحا.	الخميس 12 غشت 2021 على الساعة الحادية عشر	تودع الترشيحات لدى مصلحة الموارد البشرية بالمجلس الإقليمي في أجل أقصاه الجمعة 23 يوليوز 2021
مساعد إداري الدرجة الثالثة	مساعد إداري الدرجة الثانية	يشارك في الامتحان الموظفون المنتمون إلى الميزانية الاقليمية والمتوفرون على أقدمية 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة الحالية في تاريخ اول اختبار.	وبناء على قرار للوزير المنتدب لدى الوزير الأول المكلف بتحديث القطاعات العامة رقم 1175.11 صادر في 23 من جمادى الأولى 1432 (27 ابريل 2011) بتحديد شروط وإجراءات وبرنامج امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد إداري من الدرجة الثانية	يحدد عدد المناصب المتبارى بشأنها في 13 % من عدد الموظفين المستوفين لشروط الاقدمية	السبت 31 يوليوز 2021 على الساعة التاسعة صباحا.	الخميس 12 غشت 2021 على الساعة العاشرة	تودع الترشيحات لدى مصلحة الموارد البشرية بالمجلس الإقليمي في أجل أقصاه الجمعة 23 يوليوز 2021
مساعد إداري الدرجة الثانية	مساعد إداري الدرجة الأولى	يشارك في الامتحان الموظفون المنتمون إلى الميزانية الاقليمية والمتوفرون على أقدمية 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة الحالية في تاريخ اول اختبار.	وبناء على قرار للوزير المنتدب لدى الوزير الأول المكلف بتحديث القطاعات العامة رقم 1174.11 صادر في 23 من جمادى الأولى 1432 (27 ابريل 2011) بتحديد شروط وإجراءات وبرنامج امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد إداري من الدرجة الأولى	يحدد عدد المناصب المتبارى بشأنها في 13 % من عدد الموظفين المستوفين لشروط الاقدمية	السبت 31 يوليوز 2021 على الساعة التاسعة صباحا.	الخميس 12 غشت 2021 على الساعة التاسعة والنصف صباحا	تودع الترشيحات لدى مصلحة الموارد البشرية بالمجلس الإقليمي في أجل أقصاه الجمعة 23 يوليوز 2021

وعليه يجب ان ترسل طلبات مشاركة الموظفين إلى مصلحة الموارد البشرية للمجلس الإقليمي داخل أجل المحدد لإيداع الترشيحات.

N°5955/PA

**** IMANE SOUSS** sarl au SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL SOCIAL DE 60.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL: RIAD ESSALAM BLOC C N° 142
1IER ETAGE
MOHAMMEDIA
RC 12235

Par acte sous seing privé en date du 20/02/2020, Enregistré à Mohammedia, sous n° 2021001091713021 du 10/06/2021 décide la liquidation définitif de la société et nomination de Mr EL KEBIR HASSAN CNI N° T 155221, liquidateur de la société.

Le dépôt légal est effectué au Tribunal 1er Instance de Mohammedia sous numéro 1239 du 23/07/2019
Pour extrait et mention
Le gérant

N° 5957/PA

***** Ste TRANS KHAYALI SARL** SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL SOCIAL DE 10.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL :
HAY ENNAHDA N° 458
ALIA MOHAMMEDIA
RC 11801

Par acte sous seing privé en date du 17/5/2021, Enregistré à Mohammedia, sous n° 2021001065913021 du 10/06/2021 décide la liquidation définitif de la société et nomination de Mr MOUHICINE KHAYALI CNI N° BB 101536 liquidateur de la société.

Le dépôt légal est effectué au Tribunal 1er Instance de Mohammedia sous numéro 6706 du 10/03/2021
Pour extrait et mention
Le gérant :

N° 5958/PA

****** Ste ECOMOB DESIGN** MAROC sarl associé unique
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ASSOCIEE UNIQUE
AU CAPITAL SOCIAL DE 100.000,00 DHS
RC 20041

CESSION DE PART SOCIAL ET CHANGEMENT D'ACTIVITE

Au terme du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13/07/2020 enregistré à Mohammedia sous n° RE 9108 l'Assemblée décide ce qui suit :

- Acceptation de la cession de 1000 parts sociales en faveur de MR YOUSSEF EL ATIQ céder par MR KHALID EL ATIQ
- Dénomination de Mr MR YOUSSEF EL ATIQ GERANT unique de la société et démission de MR KHALID EL ATIQ de la gérance
- Changement de l'activité.
- Mise à jour des statuts
- Pouvoirs à donner

Le dépôt légal a été effectué au tribunal du 1er instance de Mohammedia le 20/01/2021 sous le numéro 138

N° 5959/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD
SECURISATION DE L'AEP DU CENTRE ET

DOUARS DE BEN KARRICH (PROVINCE DE TÉTOUAN)
LOT: CONDUITES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N° 66/DR9/CE/AMN/4/2021
Séance publique

La Direction régionale du nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à 6 Rue Melilla Castilla Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : LA SECURISATION DE L'AEP DU CENTRE ET DOUARS DE BEN KARRICH (PROVINCE DE TÉTOUAN) LOT: CONDUITES.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs. L'estimation du coût des prestations s'élève à 300 000,00 DH TTC
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP et Bordereau des Prix) est téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

- Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 04/08/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.
Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter la Division Achats de la

Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau

- Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger
Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 18/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71
Email : fferrasi@onee.ma - fboujida@onee.ma

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 5960/PC

ROYAUME DU MAROC OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau
DIRECTION REGIONAL DU NORD

Renforcement de l'AEP de la ville d'Asilah ; Lot1 :

Conduites 1
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° 67/DR9/CE/SPN1/2021

Séance publique

La Direction Régional du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne Travaux de renforcement de l'AEP de la ville d'Asilah : Lot1 : Conduites 1.

La réalisation des travaux objet du présent appel d'offres seront financés par la Banque de Développement KfW.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 33.011.388,00 DH TTC.

Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 330.200,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse :

<https://www.marchespublics.gov.ma>.

Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

- Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger,

avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 18/08/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau

- Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger
Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 18/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71
Email : fferrasi@onee.ma - fboujida@onee.ma

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse :

<http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 5961/PC

ROYAUME DU MAROC OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau
DIRECTION REGIONAL DU NORD

Renforcement de l'AEP de la ville d'Asilah ;

Lot2 : Conduites 2
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° 68/DR9/CE/SPN1/2021

Séance publique

La Direction Régional du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne Travaux de renforcement de l'AEP de la ville d'Asilah : Lot2 :

Conduites 2.

La réalisation des travaux objet du présent appel d'offres seront financés par la Banque de Développement KfW.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 38.982.408,00 DH TTC.

Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 389.900,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse :

<https://www.marchespublics.gov.ma>.

Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla,

Castilla, Tanger.
- Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71
Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 18/08/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau

- Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger
Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 18/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71
Email : fferrasi@onee.ma - fboujida@onee.ma

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse :

<http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 5962/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD

Acquisition des équipements hydro-électromécaniques de secours de la station de reprise d'Eau Potable à Tala Youssef

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 72DR9/CJ/AMN/5/2021

Séance publique

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : l'Acquisition des équipements hydro-électromécaniques de secours de la station de reprise d'Eau Potable à Tala Youssef.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux pe-

tites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 720 000,00 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 7 200 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier de l'appel d'offres (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>.

Les dossiers de l'appel d'offres peuvent être retirés à l'adresse suivante : Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

- Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 04/08/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau

- Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger
Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 18/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71
Email : fferrasi@onee.ma - fboujida@onee.ma - hlghzali@onee.ma

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 5963/PC

«ASSILIA SAKANE»
S.A.R.L. Au capital de
(2.200.000,00 DHS)
Tanger, 31, Avenue Prince
Héritier.
DEMISSION
& NOMINATION DE
NOUVEAU GERANT
Aux termes d'un acte au-
tentique reçu par Maitre
Mohamed Karim DOULIA-
ZAL en date du 08.06.2021, il
a été établi le procès verbal
de l'assemblée générale ex-
traordinaire de la société «
ASSILIA SAKANE» société à
responsabilité limitée, au ca-
pital de 2.200.000,00 dirhams
et dont le siège social est fixé
à Tanger, 31, Avenue Prince
Héritier.
Qui a décidé ce qui suit :
La démission, de Monsieur
Omar BENNIS, et la nomina-
tion de Monsieur Younes
MARRAKCHI, titulaire de la
carte d'identité nationale n°
C306828, entant que nou-
veau Gérant Unique.
La société sera dans tout les
affaires la concernant par la
signature unique par la seule
signature de Monsieur
Younes MARRAKCHI.
Le dépôt légal a été effectué
au greffe du tribunal de
Commerce de Tanger sous le
n° 31081.
Pour Extrait et Mention
N° 5964/PA

«RYAD CHAMAL»
S.A.R.L. Au capital de
(10.000,00 DHS)
Tanger, 31, Avenue Prince
Héritier.
DEMISSION
& NOMINATION DE
NOUVEAU GERANT
Aux termes d'un acte au-
tentique reçu par Maitre
Mohamed Karim DOULIA-
ZAL en date du 08.06.2021, il
a été établi le procès verbal
de l'assemblée générale ex-
traordinaire de la société «
RYAD CHAMAL» société à
responsabilité limitée, au ca-
pital de 10.000,00 dirhams
et dont le siège social est fixé
à Tanger, 31, Avenue Prince
Héritier.
Qui a décidé ce qui suit :
La démission, de Monsieur
Omar BENNIS, et la nomina-
tion de Monsieur Younes
MARRAKCHI, titulaire de la
carte d'identité nationale n°
C306828, entant que nou-
veau Gérant Unique.
La société sera dans tout les
affaires la concernant par la
signature unique par la seule
signature de Monsieur
Younes MARRAKCHI.
Le dépôt légal a été effectué
au greffe du tribunal de
Commerce de Tanger sous le
n° 35157.
Pour Extrait et Mention
N° 5965/PA

Constitution de la Société
GENERAL SHAMS SARL
Société à responsabilité
limitée
Aux termes d'un acte SSP, il
a été établi les statuts d'une
société à responsabilité limi-
tée dont les caractéristiques
sont :
Dénomination sociale : GE-
NERAL SHAMS SARL.
La société a pour objet :
- Commercialisation et distri-
bution des produits alimen-
taires
- Import export
- Domiciliation des entre-
prises.
Et en plus généralement
toutes opérations se ratta-
chant, directement ou indi-
rectement aux objets précités
ou susceptibles d'en favori-
ser développement.
Durée de la société : 99 ans

Le siège social est fixé à : 73
ROUTE SIDI OUASSEL
SAFI
Le capital de la société est
fixé à la somme de 100.000,00
DHS
Il est divisé en 1000 parts so-
ciales de 100,00 DHS cha-
cune apportées par :
Mme GHANNAME SA-
MIRA : 40.000,00 DHS
Mme MOUKHLES SARA :
20.000,00 DHS
Mr MOUKHLES ACHRAF
MOHAMED : 20.000,00 DHS
Mr MOUKHLES OMAR :
20.000,00 DHS
Gérance : La société est gérée
par Mme GHANNAME SA-
MIRA
Exercice social : Du 01 janvier
au 31 décembre de chaque
année.
Immatriculation : La société
est immatriculée au registre
de commerce au tribunal de
1ère instance de Safi le
22/06/2021 sous le N° 11839.
N° 5966/PA

STE «BIOPLAISIR» SARL
CONSTITUTION
I- Au terme d'un acte sous-
seing privé en date du
11/06/2021 à Bouznika, il a
été établi les statuts de la so-
ciété à responsabilité limitée
dont les caractéristiques sont
les suivants :
Objet :
• VENTE DE PRODUITS
BIO
Dénomination : BIOPLAISIR-
SARL
Siège : 267 LOT RITA RDC
BOUZNIKA
Durée : 99 ans.
Capital : 100.000,00 DHS di-
visé en 1000 parts de 100,00
DHS chacune
- Mr MOUNIR TSOULI50
000,00 Dirhams.
- Mme KARIMA FAHMI50
000,00 Dirhams.
Gérance : Mr MOUNIR
TSOULI et Mme KARIMA
FAHMIcogérants.
Année sociale : 1er janvier au
31 décembre.
Bénéfice : 5% à la réserve lé-
gale, le solde est attribué aux
parts.
II- Le dépôt légal a été effec-
tué au tribunal de 1ère in-
stance de Benslimane Le
21/06/2021 sous le nu-
méro6965.
N° 5967/PA

« DEO CONSEIL INTER-
NATIONAL » S.A.R.L.
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ
LIMITÉE AU CAPI-
TAL DE 250.000,00
DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 10 RUE JI-
HANI 4 EME ETAGE CA-
SABLANCA
SUPPRESSION DE LA SUC-
CURSALE
L'Assemblée Générale extra-
ordinaire de la société « DEO
CONSEIL INTERNATIONAL »
réunie en date du
28Avril 2021 a décidé :
-De supprimer la succursale
de l'adresse suivantes :
37, Rue Jalal Eddine Es-
sayouti - Casablanca.
Le dépôt légal a été effectué
au greffe du tribunal de com-
merce de Casablanca le
23/06/2021 sous le n°
783913.
POUR EXTRAIT ET MENTION
Le gérant
N° 5968/PA

"PHARMACIE IBN
ROCHD OUIDA"
SARL / AU
CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous-
seing privé en date du
31/10/2021, il a été institué
une SARL/AU présentant

les caractéristiques suivantes:
Dénomination Sociale :
PHARMACIE IBN ROCHD
OUIDA
Forme : SARL / AU.
Objet : Pharmacie
Siège sociale : Place de la
Douane N°8 Rue de CAIRE
et GUOADALOUPE
OUIDA.
Durée : 99 ans
Capital social : 100.000,00 Di-
rhams.
La gérance : Monsieur
CHENNOUFI Abderrahim.
Année sociale : Du 1er jan-
vier au 31 décembre de
chaque année.
Bénéfices : L'associé unique
procède à l'affectation du ré-
sultat conformément aux dis-
positions légales et décide de
sa mise en paiement
Le dépôt légal a été effectué
au greffe du tribunal de com-
merce d'Oujda le
23/06/2021 sous le numéro
2295.
N° 5969/PA

FIDCONSEIL SARL AU
61, AVENUE
LALLA YACOUT N°85
ETG 2 CASABLANCA
CONSTITUTION
« GREAT TEXTILE
SARL AU »
Aux termes d'un acte S.S.P.
en date à Casablanca,
04/05/2021 a été formée une
société SARL AU dont les ca-
ractéristiques sont les sui-
vantes :
Dénomination : « GREAT
TEXTILE SARL AU »
Objet : Commerce de textile,
fil, tissus, accessoires. Le né-
goce, l'importation et l'ex-
portation
Siège social : CENTRE RIAD,
61, AVENUE LALLA YA-
COUT ET MUSTAPHA EL
MAANI N°69 ETAGE 2 CA-
SABLANCA.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100 000,00
Dhs (Cent Mille dirhams) di-
visé en 1000 parts sociales de
cent dhs chacune, entière-
ment libérées.
Mr MOUSSDIK AMINE :
1000 Parts sociales
TOTAL : 1000 Parts so-
ciales
Gérance : Mr MOUSSDIK
AMINE, gérant de la société
pour une durée indétermi-
née.
La société sera valablement
engagée vis à vis de tous au-
tres tiers par la signature du
gérant
ci-dessus nommé.
Bénéfices : Après prélève-
ment de 5% pour la réserve,
le surplus sera affecté suivant
la décision des associés.
Dépôts : le dépôt légal a été
effectué au greffe du tribunal
commercial de Casablanca le
24 Juin 2021, sous le numéro
784081 et immatriculé au re-
gistre du commerce sous le
n°508327.
N° 5970/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE
DE MOHAMMEDIA
COMMUNE
DE MOHAMMEDIA
D.F.M/S.M
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
N° : 03/2021/CM/BCH
Séance publique
Le 27 Juillet 2021à10
Heures, il sera procédé
dans la grande salle de réu-
nion de la Commune de
Mohammedia à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur offres
de prix pour :

* Achat des insecticides
Le Cautionnement provi-
soire est fixé à : 3.600,00
dhs (Troismille six cent di-
rhams).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maitre d'ouvrage est fixée
à la somme de : 207720,00
DHS (Deux cent septmille
sept cent vingt dirhams).
Date de dépôt des docu-
ments techniques et échan-
tillon de chaque produit
: Au plus tard le26/07/2021
au bureau communal d'hy-
giène sis rue Wallili , El-Alia
Mohammedia .
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès du
service des marchés de la
commune, il peutégalement
être téléchargé à partir
du portail des marchés
publics : www.marchespub-
lics.gov.ma
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 du 20/03/2013 relatif
aux marchés publics.
Les Concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par
courrier recommandé avec
accusé de réception au ser-
vice des marchés de la
commune.
- Soit déposer contre récé-
pissé au service des mar-
chés de la commune.
- Soit les remettre au pré-
sident de la Commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit les déposer par voie
électronique au niveau du
portail des marchés publics
à l'adresse suivante :
www.marchespublics.gov.
ma
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 08 du règle-
ment de consultation.
N° 5971/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M.
AVIS DE
LA CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 01/FDR/2021
SEANCE PUBLIQUE
Le 29/07/2021 à 11H00, il
sera procédé au siège de la
Province de Midelt à l'ou-
verture des plis des archi-
tectes relatifs à la consulta-
tion architecturale
objet du contrat :
ETUDE ARCHITECTU-
RALE ET SUIVI DES TRA-
VAUX
DE
CONSTRUCTION D'UN
DISPENSIAIRE RURAL AU
DOUAR INMEL, COM-
MUNE TERRITORIALE
N°ZALA, CERCLE RICH
Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut
être retiré au Service des
Marchés à la Division du
Budget et des Marchés au
Secrétariat Général de la
Province de Midelt. Il peut
être également téléchargé à
partir du portail des Mar-
chés de l'Etat
http://www.marchespub-
lics.gov.ma
Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut
être envoyé par voie pos-
tale aux concurrents qui le
demandent dans les condi-
tions prévues à l'Art. 19 du
Décret n° 2-12-349 précité.
Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est de (540.000 dhs
ht) (cinq cent quarante
mille dhs HT).
Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des Articles 100, 101 & 102
du Décret n° 2-12-349 du 8
joumada I 1434 (20 Mars
2013) relatif aux marchés
publics.
Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la Province
de Midelt.
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bu-
reau précité.

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M.
AVIS DE
LA CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 01/FDR/2021
SEANCE PUBLIQUE
Le 29/07/2021 à 10h00 du
matin il sera procédé au
siège de la Province de Mi-
delt à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres
ouvert sur offres de prix
pour:
ETUDES TECHNIQUES
ET SUIVI DES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION
D'UN DISPENSIAIRE
RURAL AU DOUAR
INMEL, COMMUNE TER-
RITORIALE N°ZALA,
CERCLE RICH.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Service
des Marchés à la Division
du Budget et des Marchés
au Secrétariat Général de
la Province de Midelt. Il
peut être également télé-
chargé à partir du portail
des Marchés de l'Etat
http://www.marchespub-
lics.gov.ma
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Service
des Marchés à la Division
du Budget et des Marchés
au Secrétariat Général de
la Province de Midelt. Il
peut être également télé-
chargé à partir du portail
des Marchés de l'Etat
http://www.marchespub-
lics.gov.ma
Le dossier d'appel d'offres
peut être envoyé par voie
postale aux concurrents
qui le demandent dans les
conditions prévues à l'Art.
19 du Décret n° 2-12-349
précité.
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: DEUX MILLE DIRHAMS
(2 000,00 Dhs)
L'estimation du coût des
prestations établie par le
maitre d'ouvrage est fixée
à : Vingt-Sept Mille Six
Cent Soixante Dirhams (27
600,00 DHS)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
27,29 et 31 du décret n°2-
12-349 relatif aux marchés
publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la Province
de Midelt.
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bu-
reau précité.
- Soit les remettre au Prési-
dent de la Commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit procéder à la soumis-
sion électronique via le
portail des marchés pub-
lics.
Copies certifiées conforme
à l'original de certificat
d'agrément dans les do-
maines : D14, D15 et D16
Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article 25 du
décret 2-12-349 précité et
énumérées à l'article 6 du
règlement de consulta-
tion.
N° 5974/PA

maitre d'ouvrage est fixée
comme suit :
- Pour AOO N° 01/2021 à
la somme de : 588.723,00
DH (Cinq cent quatre
vingt huit mille sept cent
vingt trois Dhs,00cts).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
27,29 et 31 du décret n° 2-
12-349 relatif aux marchés
publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau
précité ;
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la
commune
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit soumissionner par
voie électronique au PMP
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par le règlement de la
consultation.
N° 5972/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M.
AVIS DE
LA CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 01/FDR/2021
SEANCE PUBLIQUE
Le 29/07/2021 à 11H00, il
sera procédé au siège de la
Province de Midelt à l'ou-
verture des plis des archi-
tectes relatifs à la consulta-
tion architecturale
objet du contrat :
ETUDE ARCHITECTU-
RALE ET SUIVI DES TRA-
VAUX
DE
CONSTRUCTION D'UN
DISPENSIAIRE RURAL AU
DOUAR INMEL, COM-
MUNE TERRITORIALE
N°ZALA, CERCLE RICH
Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut
être retiré au Service des
Marchés à la Division du
Budget et des Marchés au
Secrétariat Général de la
Province de Midelt. Il peut
être également téléchargé à
partir du portail des Mar-
chés de l'Etat
http://www.marchespub-
lics.gov.ma
Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut
être envoyé par voie pos-
tale aux concurrents qui le
demandent dans les condi-
tions prévues à l'Art. 19 du
Décret n° 2-12-349 précité.
Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est de (540.000 dhs
ht) (cinq cent quarante
mille dhs HT).
Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des Articles 100, 101 & 102
du Décret n° 2-12-349 du 8
joumada I 1434 (20 Mars
2013) relatif aux marchés
publics.
Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la Province
de Midelt.
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bu-
reau précité.

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M.
AVIS DE
LA CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 01/FDR/2021
SEANCE PUBLIQUE
Le 29/07/2021 à 10h00 du
matin il sera procédé au
siège de la Province de Mi-
delt à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres
ouvert sur offres de prix
pour:
ETUDES TECHNIQUES
ET SUIVI DES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION
D'UN DISPENSIAIRE
RURAL AU DOUAR
INMEL, COMMUNE TER-
RITORIALE N°ZALA,
CERCLE RICH.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Service
des Marchés à la Division
du Budget et des Marchés
au Secrétariat Général de
la Province de Midelt. Il
peut être également télé-
chargé à partir du portail
des Marchés de l'Etat
http://www.marchespub-
lics.gov.ma
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Service
des Marchés à la Division
du Budget et des Marchés
au Secrétariat Général de
la Province de Midelt. Il
peut être également télé-
chargé à partir du portail
des Marchés de l'Etat
http://www.marchespub-
lics.gov.ma
Le dossier d'appel d'offres
peut être envoyé par voie
postale aux concurrents
qui le demandent dans les
conditions prévues à l'Art.
19 du Décret n° 2-12-349
précité.
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: DEUX MILLE DIRHAMS
(2 000,00 Dhs)
L'estimation du coût des
prestations établie par le
maitre d'ouvrage est fixée
à : Vingt-Sept Mille Six
Cent Soixante Dirhams (27
600,00 DHS)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
27,29 et 31 du décret n°2-
12-349 relatif aux marchés
publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la Province
de Midelt.
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bu-
reau précité.
- Soit les remettre au Prési-
dent de la Commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit procéder à la soumis-
sion électronique via le
portail des marchés pub-
lics.
Copies certifiées conforme
à l'original de certificat
d'agrément dans les do-
maines : D14, D15 et D16
Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article 25 du
décret 2-12-349 précité et
énumérées à l'article 6 du
règlement de consulta-
tion.
N° 5974/PA

Soit procéder à la soumis-
sion électronique via le
portail des marchés pub-
lics.
- Soit les remettre au Prési-
dent de la Commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit procéder à la soumis-
sion électronique via le
portail des marchés pub-
lics.
Copies certifiées conforme
à l'original de certificat
d'agrément dans les do-
maines : D14, D15 et D16
Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article 25 du
décret 2-12-349 précité et
énumérées à l'article 6 du
règlement de consulta-
tion.
N° 5974/PA

"EURO 6 SERVICES"
SARL A.U
SOCIETE
A RESPONSABILITE
LIMITEE AU CAPITAL DE
100.000,00 DHIS
SIEGE SOCIAL : 480 REZ
DE CHAUSSEE BD
KHALID BNOU I WALID
CASABLANCA

Aux termes d'un procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire à Casablanca en date du 14/04/2021 il a été décidé ce qui suit:

-La Ratification de la Cession des Parts intervenue entre Mr ZOUHAIR SAOUD, en tant que cédant de CINQ CENT (500) parts sociales, lui appartient dans ladite société.

Et Mr ABDELALI BENTIKA, en tant que cessionnaire desdites parts. En conséquence l'article 7 des statuts est modifié.

-La démission de Mr ZOUHAIR SAOUD et la transformation de la société en SARL A.U.

-La nomination de Mr ABDELALI BENTIKA en qualité de gérant unique.

-La société sera valablement engagée par la seule signature de Mr ABDELALI BENTIKA.

Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 25/06/2021 sous le Numéro 784319.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 5975/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE SIDI KACEM
CONSEIL
DE LA PROVINCE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 06/2021/PSK

Le 27 Juillet 2021 à 11 Heures, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Président du conseil de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de renforcement de la production en eau potable des centres Zaggota-Selfate et localités avoisinantes (conduites)-Conseil de la

Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés relevant de l'administration du conseil de la province de Sidi Kacem, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cent mille dirhams (100 000.00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Six millions cinq cent quatre vingt dix neuf mille trois cent quatre vingt dix sept dirhams 56 centimes (6 599 397,56) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics ; tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés relevant de l'administration du conseil de la province de Sidi Kacem ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5976/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE SIDI KACEM
CONSEIL
DE LA PROVINCE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 07/2021/PSK

Le 28 Juillet 2021 à 11

Heures, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Président du conseil de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de renforcement de la production en eau potable des centres Zaggota-Selfate et localités avoisinantes (Génie civil)-Conseil de la Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés relevant de l'administration du conseil de la province de Sidi Kacem, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinquante mille dirhams (50 000.00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois millions trois cent quatre vingt neuf mille quatre cent vingt huit dirhams 80 centimes (3 389 428,80) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics ; tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés relevant de l'administration du conseil de la province de Sidi Kacem ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5977/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم فسرو
دائرة المنزل
قيادة بني بزرغة
جماعة أولاد مكدو

إعلان

عن تاريخ إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 لولوج عدة درجات بجماعة أولاد مكدو

يُهيئ رئيس المجلس الجماعي لأولاد مكدو بأنه سيتم تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 لولوج مختلف الدرجات المتعلقة بالأدلة الإدارية على الساعات التاسعة صباحاً بمقر الجماعة للموظفين التابعين للجماعة والمتوفرين على ست سنوات (06) على الأقل من الخدمة الفعلية في الإطرار الممتحن بشأنه إل غاية 2021/12/31، وذلك حسب ما هو مبين في الجدول أسفله:

الدرجة الممتحن فيها	عدد الممتحنين منها	آخر أجل لإيداع طلبات الترشيح	تاريخ إجراء الامتحان	مواد الامتحان ومدتها ومعالما
مساعد اداري من الدرجة الاولى	01	2021/10/20	2021/10/23	1- اختيار كتابي خاصي: يتعلق بالوظائف أو المهام المعالمة من طرف الموظفين الممتحنين للدرجة الممتحن بشأنها أو بمجال اختصاصات الجماعات الترابية ومجموعتها المدة: ثلاث ساعات (03)، المعامل 03. 2- اختبار شفوي: يخضع الناجحون في الاختبار الكتابي إلى اختبار شفوي بنفس المقرر إثر استكناه بوجه لهم لهذه الغاية ويتضمن مناقشة مع لجنة الامتحان حول المواضيع الكتابية عند الاقتضاء، ومواضيع أخرى تهم مهام وتخصص المترشح بهدف تقييم قدراته على ممارسة الوظائف أو المهام المرتبطة بالدرجة الممتحن بشأنها المدة ما بين 15 و30 دقيقة، المعامل 03.
مساعد تقني من الدرجة الثانية	01	2021/07/14	2021/07/17	1- اختيار كتابي خاصي: يتعلق بالوظائف أو المهام المعالمة من طرف الموظفين الممتحنين للدرجة الممتحن بشأنها أو بمجال اختصاصات الجماعات الترابية ومجموعتها. (المدة: ثلاث (3) ساعات، المعامل 03). 2- اختبار شفوي: يخضع الناجحون في الاختبار الكتابي إلى اختبار شفوي بنفس المقرر إثر استكناه بوجه لهم لهذه الغاية ويتضمن مناقشة مع لجنة الامتحان حول المواضيع الكتابية عند الاقتضاء، ومواضيع أخرى تهم مهام وتخصص المترشح بهدف تقييم قدراته على ممارسة الوظائف أو المهام المرتبطة بالدرجة الممتحن بشأنها، المدة ما بين 15 و30 دقيقة، المعامل 03.

لذا يتعين على الموظفين المستوفين للشروط النظامية لاجتياز هذه الامتحانات ان يقدموا طلبات ترشيحهم إلى مكتب الضبط لتسجيلها وإيداعها بمكتب تسيير الموارد البشرية التابع للجماعة في الأجل المحددة اعلام.

N°5978/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
CONSEIL DE LA PROVINCE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 08/2021/PSK

Le 29 Juillet 2021 à 11 Heures, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Président du conseil de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de mise à niveau des centres des communes de Sidi Kacem, Dar El Gueddari et Mechraa Belksiri-Conseil de la Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés relevant de l'administration du conseil de la province de Sidi Kacem, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux cent soixante mille dirhams (260 000.00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Dix sept millions sept cent vingt cinq mille six cent cinquante deux dirhams 40 centimes (17 725 652,40) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics ; tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés relevant de l'administration du conseil de la province de Sidi Kacem ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

-Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
B	2	B.1-B.4-B.6-B.11

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°5979/PA

Avis Rectificatif De La Consultation Architecturale N° :

CA/01/SB/2021

La Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle d'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Sidi Bennour, Porte à la connaissance des concurrents intéressés par La Consultation Architecturale N° : CA/01/SB/2021 déjà publié dans le journal libération n° 9345 paru le 17 Juin 2021 a connu les modifications suivantes :

➤ L'ouverture Des Plis concernant La Consultation Architecturale N° :

CA/01/SB/2021 aura Lieu Le 26 Juillet 2021 à 11h00.

Au lieu De Le 13/07/2021 à 11H00.

Le reste de l'avis ne contient aucune modification

N°5980/PA

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية
والعلوم والتكنولوجيا
والتعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Casablanca-Settat
Direction provinciale de Sidi Bennour

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
FES-MEKNES
PREFECTURE DE
MEKNES
Conseil de la Préfecture
de Meknès
S.E.T.M.

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
sur offres de prix
N°04/2021/BP
Le 28 Juillet 2021 à 10
heures, il sera procédé au
siège du Conseil de la Pré-
fecture de Meknès «sis à
Avenue Abderrahmane
Bnou zaidan, Annexe
Agdal "ex-siège Préfecture
al Ismaïlia" » à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert sur offres de
prix pour :

Travaux de réhabilitation
d'un terrain de sport de
football à Ghar Sbaa à la
commune de Meknès
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au service
des équipements, des tra-
vaux et des marchés du
Conseil de la Préfecture de
Meknès. Il peut être égale-
ment téléchargé à partir du
portail des marchés publics :
www.marchespublics.
gov.ma.
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Sept milles dhs (7.000,00
DH).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Quatre cent
vingt-sept milles trois cent
quatorze Dirhams T.T.C 00
cts (427.314,00 DH T.T.C).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doivent
être conformes aux disposi-
tions des Articles : 27, 29 et 31
du Décret n°2-12-349, relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre du conseil de la
Préfecture de Meknès.
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
bureau précité.
- Soit les remettre au Prési-
dent de la Commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit déposer leurs plis
électroniquement conformé-
ment à l'arrêté du minis-
tre des finances n°20-14 du
04 septembre 2014
- Ils seront examinés
conformément aux disposi-
tions de l'article 37 du dé-
cret n°2-12-349 précité.
- Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 04 du règle-
ment de la consultation.
Il est prévu une visite des
lieux le 15/07/2021 à 10h00
mn, rendez-vous au siège
du Conseil de la Préfecture
de Meknès.

N° 5982/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
SG/D.E/S.M.
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE N°
04/CA.INDH/2021
Le Mardi 27 Juillet 2021 à
10heures, il sera procédé,
dans les bureaux de la Divi-
sion d'Equipement de la
Province de Settat, sis au
Quartier Administratif,

Avenue Hassan II Settat, à
l'ouverture des plis des ar-
chitectes relatifs à la consul-
tation architecturale pour
:La conception et le suivi
des travaux de construction
d'un centre pour personnes
sans domicile fixe à la com-
mune de Ben Ahmed-Province
de Settat.
Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut être
retiré à la Division d'Equi-
pement de la Province de
Settat service des marchés,
(Quartier administratif,
Avenue Hassan II, Settat), il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics :
www.marchespublics.gov.
ma

Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est de(Quatre cent
quatre-vingt-quatre mille
DH HT)484.000,00 dhs.
Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 100, 101 et 102
du décret n°2-12-349 du 08
J o u m a d a I 1 4 3 4
(20/03/2013) relatif aux
marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés de la
Division d'Equipement de
la Province de Settat (Quar-
tier administratif, Avenue
Hassan II, Settat);
- Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau
précité;
- Soit les remettre au Prési-
dent du jury de la consulta-
tion architecturale au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
Il est prévu une visite des
lieux le : 09/07/2021 à
10heures.
Lieu de rencontre : Siège
Pachalik Ben Ahmed

Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut être
retiré à la Division d'Equi-
pement de la Province de
Settat service des marchés,
(Quartier administratif,
Avenue Hassan II, Settat), il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics :
www.marchespublics.gov.
ma
Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est de : Quatre cent
quatre-vingt quatre mille
DH(484.000,00 dhsHT).
Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 100, 101 et 102
du décret n°2-12-349 du 08

Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut être
retiré à la Division d'Equi-
pement de la Province de
Settat service des marchés,
(Quartier administratif,
Avenue Hassan II, Settat), il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics :
www.marchespublics.gov.
ma
Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est de : Quatre cent
quatre-vingt quatre mille
DH(484.000,00 dhsHT).
Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 100, 101 et 102
du décret n°2-12-349 du 08

L'admission des architectes
est conditionnée par la pré-
sence personnelle à la visite
des lieux.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 13 du règle-
ment de la consultation ar-
chitecturale

N° 5983/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
SG/D.E/S.M.

AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE N°
05/CA.INDH/2021

Le Mardi 27 Juillet 2021 à
11heures, il sera procédé,
dans les bureaux de la Divi-
sion d'Equipement de la
Province de Settat, sis au
Quartier Administratif,
Avenue Hassan II Settat, à
l'ouverture des plis des ar-
chitectes relatifs à la consul-
tation architecturale pour
:la conception et le suivi
des travaux de construction
d'un centre pour personnes
sans domicile fixe à la com-
mune El Borouj- Province
de Settat-

Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut être
retiré à la Division d'Equi-
pement de la Province de
Settat service des marchés,
(Quartier administratif,
Avenue Hassan II, Settat), il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics :
www.marchespublics.gov.
ma
Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est de : Quatre cent
quatre-vingt quatre mille
DH(484.000,00 dhsHT).
Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 100, 101 et 102
du décret n°2-12-349 du 08

Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut être
retiré à la Division d'Equi-
pement de la Province de
Settat service des marchés,
(Quartier administratif,
Avenue Hassan II, Settat), il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics :
www.marchespublics.gov.
ma
Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est de : Quatre cent
quatre-vingt quatre mille
DH(484.000,00 dhsHT).
Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 100, 101 et 102
du décret n°2-12-349 du 08

J o u m a d a I 1 4 3 4
(20/03/2013) relatif aux
marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reaux des marchés de la
Division d'Equipement de
la Province de Settat (Quar-
tier administratif, Avenue
Hassan II, Settat);
- Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau
précité;
- Soit les remettre au Prési-
dent du jury de la consulta-
tion architecturale au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
Il est prévu une visite des
lieux le : 08/07/2021 à
11heures.

Lieu de rencontre : Siège
Pachalik El borouj
L'admission des architectes
est conditionnée par la pré-
sence personnelle à la visite
des lieux.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 13 du règle-
ment de la consultation ar-
chitecturale

N° 5984/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province Rhamna
Secrétariat général
DFL/SBM

AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° :07/2021/INDH

Le 28/07/2021 à 12 H , il
sera procédé, dans les bu-
reaux de la salle des réu-
nions au secrétariat à
l'ouverture des plis des ar-
chitectes relatifs à la consul-
tation architecturale pour
objet : L'ETUDE ET
LE SUIVI DES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION
D'UNE SALLE DE LEC-
TURE A BENGUERIR
Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut être

retiré au Service budget et
marche de la province
Rhamna, Il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés de
l'état à l'adresse électro-
nique www.marchespub-
lics.gov.ma.Le budget
prévisionnel maximum,
hors taxes, pour l'exécution
des travaux à réaliser est de
625 000.00 DHS
Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 100, 101 et 102
du décret n°2-12-349 du 8
joumada I 1434 (20 mars
2013) relatif aux marchés
publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le Ser-
vice budget et marche
- Soit envoyés, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau
précité ;
- soit par voie électronique
- soit les remettre au prési-
dent du jury de la consulta-
tion architecturale au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de la consultation architec-
turale.

relatif à :
Travaux d'alimentation en
eau potables aux :
- Douars El Khriassate et Bou-
hane Ferah Commune Old
Amer Tizmarin
- Douar Azbane Old Rah-
moune Commune Old Im-
loul
- Douar Laabidate Com-
mune Ait Taleb

Caution provisoire : 10
000,00DH (Dix mille di-
rhams)
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : Huit cent
quarante deux mille huit
cent soixante huit dirhams
48 cts (842.868,48DHS)
Les dossiers d'appel d'of-
fres peuvent être retirés au-
près de service budget et
marche de la Province
Rhamna. Il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés de
l'Etat www.marchespub-
lics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27,29 et 31 du
décret 2.12.349 relatifs aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau de service budget et
marche de la Province
Rhamna
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception
- Soit par voie électronique :
www.marchespublics.
gov.ma.
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
à l'article 09 du règlement
de la consultation

N° 5985/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech-Safi
Province Rhamna
DFL/SBM

Avis d'appel d'offres
ouvert
AO n° :08/2021/INDH

Le 28/07/2021 à 10H00 :
il sera procédé dans les bu-
reaux de la Province
Rhamna (salle de réunion)
à l'ouverture des plis rela-
tifs à l'appel d'offres sur of-
fres de prix au profit de la
Province Rhamna pour :
AO n° : 08/2021/INDH :
N° 5986/PA

إعلان
عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية

- بناء على القرار رقم 28 يونيو 2021... ينهي رئيس مجلس جماعة بني يخلف الى علم عموم الموظفين التابعين لأسلاك الجماعة أنه تقرر إجراء امتحان الكفاءة المهنية لفائدة بعض هيئات موظفيها، وذلك وفق البرنامج المضمن بالجدول أسفله.

الإطار الأصلي	إطار الترقية	تاريخ ومكان إجراء الامتحان	عدد المناصب الممتحن بشأنها	الشروط النظامية الواجب توفرها في المترشح	آخر أجل لإيداع ملف الترشيح
مساعد إداري من الدرجة الثالثة	مساعد إداري من الدرجة الثانية	28 يوليوز 2021	منصب واحد (01)	يفتح في وجه المساعدين الإداريين من الدرجة الثالثة الذين تخطوا ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية تاريخ إجراء هذا الامتحان.	20 يوليوز 2021
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية	على الساعة التاسعة صباحا بمقر جماعة بني يخلف (قاعة الاجتماعات)	منصب واحد (01)	يفتح في وجه المساعدين التقنيين من الدرجة الثالثة الذين تخطوا ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية تاريخ إجراء هذا الامتحان.	قبل الساعة الرابعة و النصف

ملاحظة : - تودع طلبات الترشيح بصفة شخصية لدى مكتب الموارد البشرية بجماعة بني يخلف في أجل أقصاه 20 يوليوز 2021، وهو آخر أجل لقبول الترشيحات.

N°5981/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province Rhamna
Secrétariat général
DFL/SBM

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° :13/2021/INDH

Le 28/07/2021 à 12 H00 , il sera procédé, dans les bureaux de la salle des réunions au secrétariat à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour objet : Etude architecturale et suivi des travaux de construction deux centres de formation et d'apprentissage aux communes de Benguerir et Skhour Rhamna-Province Rhamna. Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré à au bureau service budget et marche de la province Rhamna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état à l'adresse électronique www.marchespublics.gov.ma. Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 2 000 000,00 DHS. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau service budget et

marche
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit par voie électronique - soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation architecturale.

N° 5987/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province Rhamna
Secrétariat général
DFL/SBM

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° :14/2021/INDH

Le 28/07/2021 à 12 H30 , il sera procédé, dans les bureaux de la salle des réunions au secrétariat à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour objet : Etude architecturale et suivi des travaux de construction d'un centre pour enfants autistes à la commune Benguerir-Province Rhamna. Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré à au bureau service budget et marche de la province Rhamna , Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état à l'adresse électronique www.marchespublics.gov.ma. Le bud-

get prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 1 500 000,00 DHS

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau service budget et marche

- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit par voie électronique - soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation architecturale.

N° 5988/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° : 33/2021/BG/PAZ

Le 27 juillet 2021 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province

d'Azilal à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : Etudes architecturales et suivi des travaux pour la construction de 06 logements de fonction à la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :Six millions dirhams, 00Cts (6.000.000,00 DH HT).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100,101et 102 du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013)relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'ap-

pel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation architecturale.

N° 5990/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 34/2021/B.G/PAZ

Le 27 juillet 2021 à 11h, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Etudes techniques et suivi des travaux pour la construction de 06 logements de fonction à la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille six cent dirhams, 00 Cts (1.600,00 DH)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à

la somme de : Cent huit mille dirhams, 00 Ct (108.000 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

Dossier technique :
1 : Pour les concurrents installés au Maroc

Une copie certifiée conforme à l'original de l'agrément D14- D15 et D16 2 : Pour les concurrents non installés au Maroc

Pour les entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de consultation.
N° 5991/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE FORMATION
MARRAKECH –SAFI
DIRECTION PROVINCIALE DE MARRAKECH
LYCÉE QUALIFIANT MOHAMED VI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**
N° : 01 /L.Q.Med VI /2021
« Séance publique »

Le lundi 26/07/2021 à 10h, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Directeur du Lycée Qualifiant MOHAMED VI relevant de la direction provinciale Marrakech , à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet: la prestation de restauration au profit des internes du lycée qualifiant MOHAMED VI relevant de la direction provinciale Marrakech en lot unique:

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de Monsieur le Directeur du Lycée Qualifiant MOHAMED VI (BOULEVARD MOHAMADIA, AZLI- Marrakech), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit:

Caution Provisoire (en dhs)	L'estimation des Coûts des Prestations (HT) Dhs	
	minimale	maximale
26746.00 dhs (vingt six mille sept cent quarante six dirhams)	658 854.00dhs (Six Cent Cinquante Huit Mille Huit Cent Cinquante Quatre Dirhams)	810495.00 dhs (Huit Cent Dix Mille Quatre Cent Quatre –vingt Quinze dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de Mr le Directeur du lycée ci-haut indiqué.
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit en Application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Il est prévu une visite des lieux objet de cet appel d'offres le 15/07/2021 à 10h du matin.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les dispositions de l'article 10 du règlement de la consultation.

N°5989/PA

**Avis d'appel à la concurrence –
Marché négocié**

Alsa Al Baida, Déléguataire du transport urbain par bus dans l'enceinte du territoire de l'Etablissement de Coopération Intercommunale Al Baida, procède au lancement d'un marché négocié dont l'objet est le suivant : **La fourniture de routeurs à grade industriel.**

Date de réception des offres : 12/07/2021 à 10h00

Estimation du budget : 5 000 000 MAD TTC

Le dossier du marché négocié peut être téléchargé de notre site web : www.casabus.ma

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de la consultation et aux articles 4 et 10 du règlement des marchés de la société Alsa Al Baida.

Le règlement des marchés de la société Alsa Al Baida est téléchargeable du site web de la société www.casabus.ma

Les dossiers des concurrents doivent parvenir soit :

- par email à l'adresse suivante : lina.elghali@alsa.ma

- ou déposés contre récépissé au bureau d'ordre de la Société à l'adresse suivante : 203, Boulevard Bir Anzarane – Casablanca.

Les candidatures reçues postérieurement à la date ci-dessus ne seront pas admises.

Pièces à fournir par les concurrents :

- Dossier administratif
- Dossier technique
- Dossier additif
- Offre financière

Pour tout éclaircissement concernant les modalités de retrait des dossiers, contacter :

Mme Lina EL GHALI

Tél : 06 69 93 96 39/ E-mail : lina.elghali@alsa.ma

N°076/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° : 35/2021/B.G/PAZ
Le 27 Juillet 2021 à 12h, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Le contrôle technique, l'optimisation des études techniques et le contrôle et suivi des travaux pour la construction de 06 logements de fonction à la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille dirhams, 00 Cts (1.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Soixante douze mille dirhams, 00 Cts (72.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5992/PA

LA SOCIETE
DOUAMED SARL AU
CAPITAL DE 10000 DHS
SIEGE SOCIALE : N° 4
RUE DE LIBAN,
EL JADIDA
RC N°6261 EL JADIDA
LIQUIDATION TOTALE
DE LA SOCIETE

Aux termes d'un procès-verbal en date 10 Juin 2021 des décisions extraordinaires de l'associé gérant

Mme SAOUD TOURIYA a décidé :

• Clôture et Liquidation totale de la société DOUAMED SARL,

• Radiation de l'inscription au registre de commerce n°6261 de la société DOUAMED SARL,
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'EL JADIDA 23/06/2021 sous n°826.

N° 5994/PA

MEAT CORNER S.A.R.L
AU
CONSTITUTION

I/ Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 15 JUIN 2021, il a été établi les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée AU

DENOMINATION: « MEAT CORNER » SARL AU

La société a pour objet :

• Commercialisation des viandes halal.

• Développement de nouvelles recettes et marques à base de viandes et épices marocaines.

SIEGE SOCIAL: HAY AL QODS RUE 6 N° 45 RDC SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.

DUREE : 99 ANS.

CAPITAL : Fixé à 100.000,00 Dirhams divisé en 1.000 parts de 100 dirhams chacune entièrement libérées en espèce :

- Mme. CHARIF ASMAA : 1 000 parts

GERANCE : Mme. CHARIF ASMAA gérante unique.

EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 Décembre.

II/ Le dépôt légal a été effectué au G.T.C de Casablanca le N°784573.

N° 5995/PA

AMANA SAID
S.A.R.L - AU CAPITAL
DE 100.000,00 DH
" LIQUIDATION "

I) Aux termes du P.V. de l'A.G.E en date du 19/04/2021, les associés de la Société dite : « AMANA SAID » ont décidé de :

- Prononcer la liquidation de la société à compter de ce jour

- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,

- Constatation de la clôture et de la liquidation.

II) Le Dépôt Légal a été effectué au G.T.C de CASABLANCA le 29/06/2021 sous le N° 784643.

N° 5996/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Aménagement du
Territoire National,
de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de la
Politique de la Ville

Région Marrakech Safi
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
1/DRHPVMS /2021

Le Mercredi 28 Juillet 2021 à dix heures du Matin, (10h00), il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Régionale de l'Habitat et de la Politique de la Ville de la Région Marrakech Safi, sis à Rue Ibn Khafaja Hivernage Marrakech (Rue Ibn Khafaja, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, relatif à l'Entretien et Nettoyage des locaux abritant le siège de la Direction Régionale de l'Habitat et de la Politique de la Ville Région Marrakech-Safi (marché reconductible) en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la comptabilité de Direction Régionale de l'Habitat et de la Politique de la Ville de la Région Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé comme suit : 4 000.00 DHS (Quatre Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit : 157 194.72 (Cent Cinquante Sept Mille Cent quatre Vingt quatre Dirhams Soixante Douze Centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Régionale de l'Habitat et de la Politique de la Ville de la région Marrakech Safi à l'adresse citée ci-dessus ;

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Régionale de l'Habitat et de la Politique de la Ville de la région Marrakech Rue Ibn Khafaja Hivernage BP 2409 Guéliz Marrakech ;

- Soit transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 08 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 5997/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Aménagement du
Territoire National,
de l'Urbanisme,

de l'Habitat et de la
Politique de la Ville

Région Marrakech Safi
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
1/DRHPVMS /2021

de l'Habitat et de la
Politique de la Ville
Direction Régionale de
l'Habitat

et de la Politique
de la Ville

Région Marrakech Safi
AVIS D'APPEL
D'OFFRES
OUVERT

N° 2/DRHPVMS /2021

Le Mardi 27 Juillet 2021 à dix heures du Matin, (10h00), il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Régionale de l'Habitat et de la Politique de la Ville de la Région Marrakech Safi, sis à Rue Ibn Khafaja Hivernage Marrakech (Rue Ibn Khafaja, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, relatives à la sécurité, gardiennage et surveillance des locaux abritant le siège de la Direction Régionale de l'Habitat et de la Politique de la Ville Région Marrakech-Safi (marché reconductible) en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la comptabilité de Direction Régionale de l'Habitat et de la Politique de la Ville de la Région Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé comme suit : 6 000.00 DHS (Six Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit : 211 408,56 (Deux Cent Onze Mille Quatre Cent Huit Dirhams et Cinquante Six Centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Régionale de

l'Habitat et de la Politique de la Ville de la région Marrakech Safi à l'adresse citée ci-dessus ;

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Régionale de l'Habitat et de la Politique de la Ville de la région Marrakech Rue Ibn Khafaja Hivernage BP 2409 Guéliz Marrakech ;

- Soit transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 08 kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 5998/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° : 36/2021/B.G/PAZ

Le 27 Juillet 2021 à 13h, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux pour la construction de 06 logements de fonction à la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille dirhams, 00 Cts (1.000,00 DH)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Soixante douze mille dirhams, 00 CTS (72.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

⇒ Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;

⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;

⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le dossier technique il doit comprendre : une copie légalisée des certificats de qualification et de classification pour les domaines d'activités :

Activité	qualification	Catégorie
CQ	CQ.1	3
EG	EG.1	4

N°5993/PA



07:00 : Lecture du Saint Coran
 07:05 : Tinoubka
 07:40 : Ichaa Mamlaka
 08:35 : Amouddou
 09:30 : Oujouh El Jaddida
 10:00 : Hayat Jadida Ep13
 10:20 : Hayati Ep 12
 11:15 : Marhba bi Shabi Ep7
 11:50 : Moudir Laam Ep 17
 12:10 : Moudir Laam Ep 18
 12:25 : Ahlam City Ep 14
 13:00 : JT Addahira
 13:20 : Naam Lalla Ep 22
 14:00 : JT en Amazigh
 14:20 : JT en Espagnol
 14:40 : Chabab Mamlaka Ep 36
 14:50 : Chabab Fi Wajih
 15:50 : Amakin Fi Dakira
 16:40 : Hayat Jadida Ep 13
 17:00 : Entre Ciel et Terre : Taiwan
 18:00 : Moudawala
 18:50 : Majala Arryadia
 19:00 : JT en Français
 19:20 : Marhba bi Shabi Ep8
 19:50 : Intidarat
 19:55 : Moudir Laam Ep 19
 20:10 : Moudir Laam Ep 20
 20:25 : Ahlam City Ep15
 21:00 : JT Principal
 22:00 : Hayna Ep 11
 22:31 : Hayna Ep 12
 23:05 : Sounaa Fourja
 23:40 : Dernier bulletin d'information
 00:00 : Moudawala
 01:00 : Entre Ciel et Terre : Taiwan
 02:00 : Oujouh El Jaddida
 02:30 : Naam Lalla Ep22
 03:00 : Marhba bi Shabi Ep8
 03:30 : Hayati Ep 12
 04:30 : Tinoubka
 05:00 : Ichaa Mamlaka
 06:00 : Amouddou



05:55:00 : RELIGIEUX : Coran avec lauréats mawahib tajwid al qor'an
 06:00:00 : MAGAZINE : Ch'hi-wat bladi
 06:25:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M
 07:20:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
 07:45:00 : MAGAZINE : CONTINENTALES
 08:45:00 : SERIE : ILA AL ABAD
 09:30:00 : SERIE : La bass walou bass
 09:55:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMI-CHA
 10:00:00 : FEUILLETON : 3awdat al mountaqim
 10:45:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
 11:00:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M
 12:00:00 : SERIE : KOULNA JIRANE
 12:30:00 : INFORMATION : BULLETIN METEO
 12:35:00 : MAGAZINE : CAPSULE SUCCESS STORY
 OFFPT
 12:45:00 : INFORMATION : AL AKHBAR
 13:15:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI
 13:25:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI
 14:15:00 : INFORMATION : ECO NEWS
 14:20:00 : INFORMATION : JOURNAL AMAZIGH
 14:30:00 : FEUILLETON : FADILA
 15:00:00 : SERIE : OUCHEN
 16:20:00 : FEUILLETON : 3awdat al mountaqim
 17:25:00 : MAGAZINE : JUST FOR LAUGHS
 17:45:00 : DESSIN ANIME : SADIQ ATTARIQ
 17:50:00 : DESSIN ANIME : Glumpers
 17:55:00 : DESSIN ANIME : FADI WA FATINE
 18:00:00 : DESSIN ANIME : ZIG & SHARKO
 18:15:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMI-CHA
 18:20:00 : MAGAZINE : POP UP
 18:35:00 : FEUILLETON : ATTOYOUR AL MAJROUHA
 19:25:00 : FEUILLETON : AL WA3D
 20:15:00 : INFORMATION : INFO SOIR
 20:45:00 : SPORT : QUE DU SPORT
 20:50:00 : INFORMATION : BULLETIN METEO
 20:55:00 : INFORMATION : ECO NEWS
 21:10:00 : INFORMATION : BULLETIN METEO
 21:15:00 : INFORMATION : AL MASSAIYA
 21:50:00 : MAGAZINE : NKOUNOU WADHINE
 22:55:00 : SERIE : HOSSEIN & SAFIA
 23:50:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI
 00:35:00 : FEUILLETON : AL WA3D
 01:20:00 : DES HISTOIRES ET DES HOMMES : WAITING FOR GAZA
 02:35:00 : MAGAZINE : MA3A RAMDANI
 03:00:00 : MAGAZINE : AL-LAYLA SAHRATNA
 05:00:00 : FEUILLETON : ATTOYOUR AL MAJROUHA



05h00 MATINALE RADIO AR
 07h00 Matinales Infos
 08h00 « Sabahiyat l akhbar »
 10h00 Matinales Infos (rediff.)
 11h05 Emission « Hyati »
 12h05 Emission « Eco Débat »
 13h00 « Madar l akhbar »
 15h05 Emission «Moutir lil jadal»
 16h00 Edition AR (16-17h)
 17h05 Emission « On S'dit Tout »
 18h05 Emission « Binatna »
 19h00 Soir Info : informations en français
 20h00 « Ghorfat l akhbar »
 21h35 « Mina Lqahira »
 22h05 Emission «FBM lmowajaha»
 23h00 « Soir Infos ar »
 23h35 « Mina Lqahira »
 00h05 « Débrief Rabat »



05H30 : Tfou : Dessins animés
 07H30 : Téléshopping
 08H25 : Petits secrets en famille : Série
 08H55 : Ici tout commence : Série
 09H25 : Demain nous appartient : Série
 10H00 : Les feux de l'amour : Série américaine
 11H00 : Les 12 coups de midi : Jeu
 12H00 : Journal
 12H55 : L'amour XXL : Téléfilm
 14H45 : Une romance sans fin: Téléfilm
 16H25 : Famille nombreuses : la vie en XXL
 17H30 : Ici tout commence : série
 18H10 : Demain nous appartient : Série
 18H55 : Météo
 19H00 : Journal
 19H05 : Tirage du Loto, c'est Canteloup
 20H05 : Quiz : série
 23H05 : Qui vent gagner..: Documentaire
 00H35 : Cold case : affaires classées : Série
 02H20 : Programme de la nuit



05H00 : Le 6h info
 05H30 : Télématin
 08H35 : Amour, gloire et beauté : Série américaine



08H55 : Tout le monde a son mot à dire : Jeu
 09H30 : Mot de passe : Jeu
 10H15 : Les z'amours : Jeu
 10H50 : Cyclisme : Tour de France
 12H00 : Journal
 12H55 : Ca commence aujourd'hui : Magazine
 14H00 : Cyclisme : Tour de France
 16H40 : Vélo club : Magazine
 17H40 : N'oubliez pas les paroles : Jeu
 18H50 : Météo
 19H00 : Journal
 19H45 : Un si grand soleil: Série française
 20H05 : Examen de conscience : Téléfilm
 21H40 : L'amie.... : Série
 23H45 : Ca commence aujourd'hui
 00H40 : Emission religieuses
 01H25 : Les grands espaces de l'Ouest américain
 02H45 : Kyudo, l'esprit du tir
 03H45 : Pays et marchés du monde



05H00 : M6 music
 05H50 : M6 Kid
 07H50 : M6 boutique
 09H05 : En famille : série
 10H30 : Ca peut vous arriver chez vous
 11H45 : Le 12,45
 12H40 : Scènes de ménages : série française
 12H55 : Le doux parfum de l'amour : Téléfilm
 14H55 : Les reines du shopping
 15H00 : Incroyables transformations
 17H35 : Mieux chez soi
 18H45 : Le 19,45
 18H15 : Météo
 19H30 : Scènes de ménages : série
 20H05 : La soirée extraordinaire : Série
 22H15 : Mylène Farmer... : Concert



17H45 : Arte journal
 19H05 : 28 minutes : Magazine
 19H50 : Tu mourras moins bête
 19H55 : Le petit lieutenant : Film
 21H50 : Parents: Documentaire
 22H45 : Au-delà des nuages
 23H45 : Les oi-



seaux de passage : Film
 01H40 : La valse des continents
 03H15 : La Grèce, des montagnes à la mer



04H00 : Okoo
 07H15 : Courants d'Est
 07H45 : Les témoins d'outre-mer
 08H15 : Dans votre région
 09H15 : Chroniques méditerranéennes
 09H50 : Ensemble c'est mieux !
 10H35 : L'info outre-mer
 10H50 : Le 12-13
 11H55 : Cyclisme : Tour de France
 14H55 : Le Renard : Série allemande
 15H15 : Des chiffres et des lettres : Jeu
 16H00 : Slam
 16H45 : Questions pour un champion : Jeu
 17H30 : Le 18.30
 18H00 : Le 19-20



présenté par Carole Gaessier

19H00 : Vu : magazine
 19H20 : Plus belle la vie : Série française
 19H45 : Tout le sport
 19H50 : Le village préféré des Français : divertissement
 22H30 : Wilfrid... : Documentaire
 23H20 : Les roses de ma mère
 00H10 : Des racines et des ailes
 02H10 : Voyages délices by chef Kelly
 02H00 : C'est pas le bout du monde : Série
 02H35 : Les matinales
 03H00 : Slam

Sport



Les Bleus à un carrefour riche d'incertitudes



Et maintenant? L'équipe de France, éliminée dès les huitièmes de finale de l'Euro, se retrouve au croisement de plusieurs inconnues à un an du Mondial-2022. Le chef d'équipe, Didier Deschamps a plusieurs chantiers sur le feu, à dix-sept mois du voyage au Qatar.

Les Bleus ont gagné le Mondial en 2018 avec leur défense, ils ont perdu l'Euro à cause d'elle. L'arrière-garde tricolore a maté l'Allemagne (1-0) en ouverture, mais elle a pris l'eau contre la Hongrie (1-1), sur un mauvais placement de Benjamin Pavard, contre le Portugal (2-2) avec deux penalties concédés, avant surtout de s'effondrer contre la Suisse (3-3 a.p., 5-4 t.a.b.).

Certes, les pépins physiques ont assommé les Français, entre le KO de Pavard contre la "Mannschaft", la blessure musculaire de Lucas Digne, le coup reçu par Jules Koundé et le genou abîmé de Lucas Hernandez. Mais ils ont rendu encore plus flagrantes les carences au poste d'arrière droit: Pavard diminué, Deschamps a utilisé le défenseur axial Koundé à contre-emploi et maintenu Léo Du-

bois sur le banc.

Il a aussi osé un schéma à trois centraux avec Clément Lenglet contre la Suisse et le défenseur du FC Barcelone a manqué sa rencontre, en cédant sur le premier but, rendant fébriles ses voisins Presnel Kimpembe et Raphaël Varane.

Désireux de "placer le trio offensif dans les meilleures dispositions", Deschamps en a presque oublié d'assurer ses arrières. L'urgence commence par là.

Après un retard à l'allumage, le trident offensif des Bleus a remis les pendules à l'heure contre la Suisse, sans que cela ne soit suffisant. Karim Benzema a de nouveau brillé avec un doublé, comme face au Portugal, et son association avec Kylian Mbappé et Antoine Griezmann a fait mal.

Sur le premier but tricolore, ce dernier agit comme une rampe de lancement pour Mbappé qui remise sur Benzema. L'avant-centre du Real Madrid s'emmène alors le ballon dans la surface pour tromper Yann Sommer avec un pointu du pied gauche. Sur le second, "Grizou" sert Mbappé qui lui remet de une talonnade, le Mâconnais pique son ballon au-dessus du gardien

qui détourne légèrement et Benzema surgit de la tête au second poteau.

Indéboulonnable depuis le début du tournoi, le trio a produit le défilé espéré par Deschamps, sélectionneur qui a pris un risque certain, mais calculé, en rappelant l'ancien banni Benzema à la surprise générale. Mais en le faisant au début de l'été, et non au stade de mars, il n'a pas eu le temps de perfectionner un trio qui n'a pas donné sa pleine mesure.

Malgré la fatigue affichée par les titulaires, Deschamps n'a introduit qu'une rotation très limitée au cours du tournoi, envoyant un message peu emballant aux habitués du banc.

C'est le cas notamment de Wissam Ben Yedder, mis en tribune contre la Hongrie et jamais utilisé le reste du temps, ou encore d'Olivier Giroud, le deuxième buteur de l'histoire des Bleus qui n'a dû se contenter que de miettes. Son statut et son doublé, contre la Bulgarie (3-0) en préparation, auraient pu lui ouvrir un peu plus les portes de l'équipe de France. À 34 ans, l'attaquant de Chelsea ne semble plus trop entrer dans les plans du sélectionneur, comme Dubois, Lenglet et Kurt Zouma.

Au-delà du trio d'attaque, "DD" peut en revanche toujours s'appuyer sur ses milieux N'Golo Kanté et Paul Pogba. Le dernier notamment a réalisé un Euro de toute beauté, malgré une erreur sur le troisième but suisse. Dans ce secteur de jeu, la France dispose d'un réservoir de talents sans équivalent, avec les Espoirs Eduardo Camavinga, Aurélien Tchouaméni ou encore Boubakary Soumaré qui se bousculent au portillon.

Les champions du monde vivront peut-être un triste été, mais les affaires courantes reprendront très vite, dès le 1er septembre avec la réception de la Bosnie-Herzégovine pour les qualifications au Mondial-2022. Ils enchaîneront avec un déplacement en Ukraine trois jours plus tard, avant de recevoir la Finlande, le 7 septembre à Lyon.

Autre rendez-vous pour Hugo Lloris et ses partenaires: le "Final 4" de Ligue des nations, en octobre en Italie. Les Bleus affrontent la Belgique en demi-finale à Turin le 7 octobre et espèrent atteindre la finale de cette épreuve contre l'Espagne ou l'Italie. Un titre, même honorifique, pourrait leur remettre un peu la tête à l'endroit.

Mbappé : Très difficile de tourner la page

Kylian Mbappé a reconnu lundi qu'il était "très difficile de tourner la page" après son tir au but raté qui a scellé l'élimination de l'équipe de France contre la Suisse en huitièmes de finale de l'Euro, malgré le soutien de Didier Deschamps et de Pelé.

"Très difficile de tourner la page. La tristesse est immense après cette élimination", a écrit Mbappé sur ses réseaux sociaux.

"Je suis désolé pour ce penalty. J'ai voulu aider l'équipe mais j'ai échoué. Trouver le sommeil sera difficile mais c'est malheureusement les aléas de ce sport que j'aime tant", a ajouté l'attaquant du Paris SG.

Mbappé "est profondément triste, comme l'ensemble des joueurs. Personne ne peut lui en vouloir, à partir du moment où il prend la responsabilité, ça peut arriver, donc évidemment qu'il est très marqué", a également déclaré Deschamps au micro de TF1.

Luis Enrique : Le football est un jeu d'erreurs



Heureux mais éreinté, le sélectionneur espagnol Luis Enrique a salué la "leçon" offerte par Unai Simon après sa bêtise, arguant que le "football est un jeu d'erreurs", et a appelé à "profiter des émotions du football", après la victoire 5-3 contre la Croatie après prolongation lundi en huitièmes de finale de l'Euro.

Q : Alvaro Morata a fini par vous donner raison...

R : "Cela fait des mois que je vous le dis. On ne dépend pas d'un seul joueur pour marquer des buts... Mais je crois qu'il n'y a pas un seul entraîneur dans le monde entier qui n'admire pas Alvaro Morata. Il peut te générer de la supériorité, de la sérénité, il peut dominer le jeu aérien, il peut marquer des buts, il est puissant physiquement... On doit savoir apprécier le fait qu'Alvaro soit espagnol, et qu'il soit dans notre sélection".

Quel message voulez-vous adresser à Unai Simon après sa bourde ?

"Le football est un jeu d'erreurs. Dans ma carrière, je n'ai vu un joueur qui n'ait jamais commis aucune erreur. Dans le cas d'Unai Simon, ce (lundi) soir, il a donné une leçon à tous les professionnels, à tous les footballeurs, mais aussi à tous les en-

fants. Il a montré comment il faut se relever. Après l'erreur que l'on a commise -- qui en est bien une, il faut se le dire aussi --, il s'est relevé, il a fait des arrêts incroyables, ça l'a remis dans le match. C'est une leçon très positive pour tous ceux qui veulent être un jour footballeur professionnel".

Ce match, ça a été les montagnes russes émotionnelles...

"Ca a été à l'excès. Mais bon, si tous les matches sont aussi intenses mais qu'ils se terminent pareil, je suis prêt à tenir le coup pendant encore quelques matches. Ma famille, mes amis, je ne suis pas sûr, mais moi oui. Parce que le résultat est si beau... Ce qui est bizarre, c'est que dans un match comme celui-ci, finalement, la seule erreur que l'on a commise, ce sont nos dix dernières minutes. On aurait dû continuer à jouer, et ne pas se retrancher derrière. Moi, je n'ai pas

construit cette sélection pour qu'elle joue comme cela. Ca a été un match tellement intense... J'en ai vécu quelques-uns, mais pas comme celui-là... Ce qui a retenu mon attention, ce sont les cinq dernières minutes de la prolongation, quand les supporters des deux camps se sont levés pour applaudir les efforts des 22 acteurs. C'est un très beau geste, qui donne de la reconnaissance au spectacle proposé par tous les joueurs".

Le match a été éreintant. Comment se sentent vos joueurs à quatre jours du quart de finale ?

"(Sergio) Busquets, sa sortie, c'était une fatigue musculaire, il n'avait pas de douleurs. Une fatigue normale après un match de très haute intensité. Notre chance, c'est que n'importe quel joueur des 24 du groupe peut être titulaire dans cette équipe, le rendement ou nos convictions de jeu n'en pâtiront pas. Et cela apporte une

vraie garantie pour le reste de l'Euro".

Comment expliquez-vous les deux buts encaissés en fin de match ?

"Après le premier but encaissé, c'est normal d'être en état de choc pendant quelques minutes. Mais à partir de la 80e minute, le match est devenu fou. On aurait dû mieux gérer le ballon. Eviter de laisser la possession à l'adversaire. Ca, c'est la théorie. Dans la pratique, dans une sélection où il y a beaucoup de joueurs qui n'arrivent même pas à dix sélections, c'est normal que certains veuillent dégager le ballon le plus loin possible. Mais c'est une leçon qu'on a vite apprise: le ballon, plus tu le dégages loin, plus vite il revient. On aurait dû défendre comme on a défendu à la fin de la prolongation. Mais bon, le titre de votre article, je vous le donne si vous voulez: +Enjoy football+ (Profitez du football, en anglais)".

Une manche de la Botola à grand enjeu en haut et en bas du tableau

Rude adversaire tétouanais pour le WAC et sacré morceau hérizi pour le Raja

Après les matches DHJ-MCO et MAS-RCOZ devant être disputés mardi, la Botola Pro 1 «Inwi» de football se poursuivra ce mercredi pour le compte de la 24^{ème} journée marquée, comme toujours, par le duel à distance entre le Wydad et le Raja, en attendant leur face-à-face à l'occasion du derby de samedi.

Les Rouges retrouveront la pelouse du Complexe sportif Mohammed V de Casablanca, en vue de défier le Moghreb de Tétouan, rencontre dont le coup d'envoi sera donné à partir de 19h15. Une opposition qui intervient à un moment délicat pour les Wydadis qui restent sur une élimination en Ligue des champions difficile à gouverner mais ils sont acculés à vite tourner la page et à se focaliser pleinement sur le championnat qu'ils dominent en étant premiers du classement avec un total de 51 points.

Face au MAT, une seule option se présente pour le WAC, la victoire afin de conforter son statut de leader, ce qui devrait rebooster le mental du groupe en isolement sanitaire depuis son retour d'Afrique du Sud.

Pour cette confrontation, le coach tunisien, Fouzi Benzarti, sous les feux des critiques, devra compter sur l'ensemble de son effectif et il n'est pas loin de voir à l'œuvre certains joueurs qui avaient sorti un bon match contre



la RSB. La tâche ne sera pas une simple sinécure pour les partenaires d'Achraf Dari devant des Tétouanais, auteurs d'un parcours des plus probants jusqu'ici et dont la dernière défaite remonte au 16 avril face au Raja.

A propos des Verts, aux trousseaux du WAC, ils seront à Berrechid pour se mesurer au Yousoufia local (21h30) qui patauge dans une position de reléguable (15^{ème}), place qu'il partage avec le Chabab de Mohammedia contraint de terminer la saison sans Mohamed Mourabit qui devra subir ce jeudi une intervention chirurgicale au niveau du genou.

Face au CAYB, le Raja, fraîchement qualifié à la finale de la Coupe de la CAF pour affronter la JSK d'Algérie le 10 juillet prochain à Cotonou, part avec les favoris des pronostics. Toutefois, la réalité du terrain peut s'avérer toute autre, d'autant plus que l'adversaire hérizi, dans de beaux draps, ne ménagera aucun effort pour s'en tirer à bon compte.

Le troisième match devant avoir lieu aujourd'hui (17h00) opposera au Grand stade d'Agadir le HUSA au FUS. Une rencontre à placer sous le signe de l'équilibre entre deux clubs qui occupent conjointement le ventre mou du

classement (9^{ème} avec 29 pts) avec des performances qui restent en deçà des attentes. Particulièrement pour les Soussis qui auront des soucis à se faire s'ils ne rectifient pas le tir après toute une série de couacs qui aurait pu déboucher sur le départ du coach Réda Hakam qui avait brandi la menace de la démission.

Il y a lieu de signaler que cette manche sera clôturée jeudi avec la programmation de trois matches qui ne manqueront point d'intérêt, à savoir FAR-RSB (17h00), IRT-SCCM (19h15) et OCS-RCAZ (21h30).

Mohamed Bouarab

Des mesures strictes envisagées pour l'arrivée des participants aux JO

Les équipes participantes aux Jeux olympiques (JO) de Tokyo devraient être immédiatement isolées si elles arrivent au Japon avec un membre positif au Covid-19, a déclaré un responsable du comité de d'organisation, dimanche, après que des membres de la délégation ougandaise se sont révélés porteurs du virus.

"Hautelement probable que des gens seront en contact rapproché avec une personne infectée s'ils voyagent dans le même avion", a indiqué Hidemasa Nakamura, responsable de l'organisation des JO prévus du 23 juillet au 8 août.

"Nous allons immédiatement mettre en place un système pour les isoler et les tester avant même de déterminer s'ils ont été en contact avec une personne infectée, a-t-il souligné lors d'une émission de la télévision portant sur les mesures prises pour lutter contre la Covid-19.

Ces déclarations interviennent deux jours après que deux des neuf membres de la délégation ougandaise ont été testés positifs au Covid-19 après leur arrivée au Japon.

L'opinion publique japonaise est majoritairement opposée à l'organisation des JO cette année en raison des craintes provoquées par la pandémie de Covid-19 même si cette opposition semble, selon des sondages récents, s'atténuer.

Aucun spectateur venant de l'étranger ne sera autorisé à assister aux Jeux et le nombre de ceux se trouvant au Japon est établi à 10.000 spectateurs par épreuve.

Fatma Samoura : Le Maroc est à l'avant-garde pour le développement du football féminin



Le Maroc est à "l'avant-garde" en matière de développement du football féminin, a assuré, lundi à Salé, la Secrétaire générale de la Fédération internationale de football (FIFA), Fatma Samoura.

"Bravo à la Fédération Royale marocaine de football pour ses efforts avant-gardistes pour le développement du football, notamment féminin", a déclaré Mme Samoura à la presse, en marge d'une visite au Complexe Mohammed VI de football à Maâmora (banlieue de Salé).

"Je tiens à remercier le président de la FRMF, M. Fouzi Lekjaa de m'avoir invitée à cette réunion de travail qui rentre dans le cadre du partenariat gagnant-gagnant entre la Fédération internationale de football et la FRMF", a dit Mme Samoura, qui a entamé une visite de travail dans le Royaume à la tête d'une importante délégation de la FIFA.

"Nous sommes venus montrer à l'administration de la FIFA qu'en Afrique, il y a des pays qui se sont beaucoup investis pour le développement du football à tous les niveaux et que l'exemple du Maroc doit inciter les autres fédérations africaines à faire de même", a-t-elle soutenu.

Et de poursuivre: "C'est un plaisir de voir que le chantier que nous avons visité, ici même il y a un an, ne s'est pas arrêté et qu'il y a un projet d'extension du Complexe Mohammed VI de football, pour ramener tous les acteurs du ballon rond sous le même toit, avec l'ouverture d'un musée de football, un atout formidable pour le Maroc".

"Quand on est dans ce centre, on a l'impression de ne pas être en Afrique. Mais ce bijou se trouve bel et bien au Maroc avec une empreinte africaine et une disponibilité totale de la FRMF vis-à-vis de la CAF et de la FIFA, qui auront un bureau conjoint au niveau de ce complexe", a-t-elle dit. Elle a formé le vœu de voir cet exemple servir de modèle pour d'autres pays en Afrique et dans le monde.

"L'Afrique a besoin d'une attention particulière en matière de développement du football sur tous les niveaux", a affirmé, de son côté, le président de la FRMF, Fouzi Lekjaa, relevant que "l'on s'intéresse davantage aux matches, aux résultats et aux joueurs, mais on oublie les volets structurels du développement du football, à savoir l'infrastructure".

A cet effet, M. Lekjaa, qui a présenté un aperçu de l'organisation du football marocain, a souligné que la stratégie de développement du football national a été fidèle à son cadre de référence, à savoir la gouvernance, la formation et les infrastructures.

Il a indiqué, à cet égard, que la lettre Royale adressée aux assises nationales sur le sport (Skhirat 2008) a été le point de départ du développement de l'infrastructure sportive dans le Royaume, notamment footballistique, avant de passer en revue le chantier d'accompagnement de la transformation des clubs vers des sociétés.

M. Lekjaa a également relevé que différentes ligues ont été créées, à savoir la ligue de football professionnel,

la ligue de football amateur, la ligue de football féminin, la ligue de football diversifiée, en plus de la restructuration des ligues régionales, notant par ailleurs qu'un championnat national de beach-soccer va démarrer en septembre prochain avec 12 clubs.

La délégation conduite par Mme Samoura a effectué auparavant une visite aux différentes dépendances du Complexe Mohammed VI de football, où des explications lui ont été fournies sur cette infrastructure d'envergure.

Mardi, la délégation de la FIFA devait tenir une réunion autour du Fonds Fifa Forward et sur le programme de professionnalisation et de modernisation de la gouvernance des clubs.

Jeudi, la délégation se dirigea vers Saïdia où elle suivra une présentation sur le plan de développement de l'infrastructure au Maroc, avant de se rendre vendredi à Berkane pour visiter le Centre de formation de la Renaissance sportive locale (RSB) et certaines infrastructures de football de la province.

